

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire

Band: 33/1942 (1942)

Rubrik: Chronique de la Suisse Romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

deux camps en Allemagne. Il s'agit essentiellement de soutenir, par l'envoi régulier de livres, de revues scientifiques et de cours, les « universités de captivité » organisées dans ces camps par les prisonniers eux-mêmes. Les fonds nécessaires, fournis par une collecte au sein du corps professoral, sont transmis au « Fonds de secours européen aux étudiants » à Genève, qui jouit de facilités spéciales pour l'entrée dans les camps.

Enfin signalons que des *revisions partielles* ont été apportées aux règlements des Facultés de médecine et de lettres et de l'Ecole des hautes études commerciales. Un huitième semestre d'études a été ajouté à l'Ecole d'ingénieurs.

A. D.

Chronique de la Suisse allemande

Le lecteur se rappelle peut-être que, l'année dernière, la direction de l'*Annuaire de l'instruction publique* a été obligée de supprimer, faute de place, la seconde partie de la chronique de la Suisse allemande, concernant l'activité législative et la vie scolaire des cantons — ou plus exactement, d'en renvoyer la publication à 1942.

Malheureusement, un renvoi en entraîne un autre. Je me vois forcé à mon tour, la matière des chroniques cantonales ayant considérablement grossi dans l'intervalle, de remettre à 1943 la publication de la partie générale de la présente chronique où, comme je l'ai annoncé, je comptais passer en revue quelques ouvrages sur l'éducation parus dans la Suisse alémanique.

ED. BL.

CONFÉDÉRATION

Le trouble profond apporté par la nouvelle guerre mondiale dans tous les domaines de la vie, loin d'avoir nui jusqu'ici au recrutement des élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, semble au contraire le favoriser, si paradoxal que cela paraisse. Le nombre total des étudiants, en effet, qui était de 1791 en 1938, s'est élevé en 1941 à 1929. Celui des étrangers, en revanche, est resté

QUATRIÈME PARTIE

Chronique de la Suisse Romande

Jura bernois.

Toutes les chroniques scolaires de notre temps mentionneront certaines difficultés inhérentes à la guerre : nous ne nous y attarderons pas longtemps. En effet, les périodes de mobilisation, les remplacements, les mesures extraordinaires qui sont prises ici et là pour assurer la tenue des classes, cela se voit partout, cela s'est vu en d'autres temps, et cela ne comporte d'autre intérêt que par le pittoresque et la fantaisie des dites mesures. Pour notre région, comme le nombre des instituteurs et institutrices disponibles n'est pas grand en temps de guerre, les instituteurs sans place étant appelés à des périodes fréquentes de service militaire, en leur qualité de soldats des plus jeunes classes, il a fallu faire appel, très souvent, aux réserves des cantons voisins. De nombreuses institutrices neuchâtelaises, par exemple, sont venues faire leurs premières armes chez nous et l'on a vu des citadines passer de longues périodes dans les coins les plus reculés de nos vallées.

Ici et là, il a fallu organiser l'enseignement par sections de classes. Les membres du corps enseignant qui ont le triste privilège de ne plus servir, certains instituteurs et institutrices retraités depuis longtemps ont dû payer largement de leur personne, et cela n'a pas toujours été facile. Maintenant, avec la nouvelle organisation des relèves, tout est rentré dans l'ordre, les institutrices jurassiennes disponibles suffisent à remplir les vides. On peut dire que, pour le moment du moins, l'adaptation s'est faite, l'école s'est organisée dans le désordre universel.

Puisque nous parlons des instituteurs sans place, signalons les efforts qui sont tentés pour lutter contre la pléthore, ce serpent

de mer qui réapparaît à toutes les périodes critiques. Le nombre des instituteurs et institutrices sans place est considérable : dans l'ancien canton 200 instituteurs et 150 institutrices, outre une centaine de maîtres et maîtresses secondaires ; pour le Jura, 30 instituteurs et 20 institutrices et une quinzaine de maîtres et maîtresses secondaires. Ce qui frappe à première vue, c'est que la pléthora est plus accentuée dans l'ancien canton que dans le Jura. Cela tient en partie au fait que la réduction du nombre des admissions est plus facile ici que là, le Jura ayant le privilège de ne pas connaître les écoles normales privées, peu disposées, pour des raisons budgétaires à diminuer le nombre de leurs élèves, et réduire par contre-coup leurs ressources financières.

Pourtant, il y a pléthora aussi dans le Jura. Il faut une douzaine d'instituteurs et autant d'institutrices pour les remplacements, en période normale, et nous en avons le double. Il faut donc, chez nous aussi, envisager des mesures pour venir en aide aux collègues sans place. Il est question d'avancer l'âge de la retraite, de lutter contre les doubles-gains ; on parle de retraites partielles volontaires, on organise des stages pour les sans places, des cours de perfectionnement, une adaptation à d'autres professions : le commerce, ou l'administration par exemple. La S. I. B. se préoccupe de ces questions, qui feront l'objet de discussions au Grand Conseil. Mais les mesures les plus judicieuses pour parer au danger seront encore d'ordre pédagogique : si nous rappelons que l'on trouve, au Jura, des classes de 40, 50, élèves et plus, si l'on songe que de nombreuses classes de montagne sont encore abandonnées à l'initiative privée et dans l'incapacité d'offrir une situation convenable aux instituteurs, on comprendra que des mesures pourraient être prises immédiatement en faveur du corps enseignant, et dans l'intérêt bien compris de l'enseignement public. La situation, d'ailleurs, est la même dans l'ancien canton. L'année 1943 verra-t-elle enfin une amélioration définitive dans cette épineuse question ?

L'année 1942 a vu se renouveler les efforts qui sont tentés pour assurer l'éducation nationale de la jeunesse. Il est réjouissant de constater à quel point les rapprochements sont appréciés entre élèves de langue allemande et française. Une fois de plus, par exemple, les écoles normales de Thoune et de Delémont ont échangé des classes et des maîtres. Dans le même ordre d'idée, signalons les cours de vacances qui réunissent à Delémont des institutrices venues de toutes les régions de la Suisse allemande, désireuses d'entrer en contact étroit et prolongé avec la Suisse romande, sa culture, son activité industrielle, ses traditions. Ces cours sont subventionnés par les directions de l'instruction

publique et par la S. I. B., ce qui les met à la portée de toutes les bourses. De telles entreprises, qui sont vraiment dans l'esprit du congrès pédagogique genevois, ne manqueront pas de porter des fruits, le sentiment de combourgeoisie helvétique se développera progressivement et l'on s'aimera mieux de part et d'autre, en apprenant à se mieux connaître.

L'école jurassienne, nous l'avons vu, est parvenue à s'organiser dans la guerre. Il est nécessaire de poursuivre non seulement le travail quotidien, mais aussi la préparation de l'avenir, si l'on veut assurer au pays le dynamisme dont il aura besoin dans l'après-guerre. C'est pourquoi les commissions officielles se sont efforcées de doter l'école de tous les moyens d'enseignement rendus nécessaires par le mouvement des idées et le progrès des méthodes.

Tout d'abord, nos manuels de lecture pour les écoles primaires seront en grande partie remaniés ou remplacés. Le livre à l'usage des 5^e et 6^e années, œuvre de M. Marchand, ancien directeur d'école normale, paraîtra sous une forme entièrement nouvelle, apportant une foule de nouveaux morceaux littéraires bien à la portée des enfants, et judicieusement classés suivant des centres d'intérêt fort bien trouvés. Il faut féliciter sans réserve l'auteur pour son empressement à tenir compte des préoccupations pédagogiques de ses jeunes collègues. D'autre part, le nouveau livre de 4^e année, si important puisque ses petits lecteurs abordent des disciplines nouvelles et s'apprêtent à passer à l'école secondaire, paraîtra peu en un grand volume illustré par un instituteur de chez nous, M. Laurent Boillat. L'histoire de ce nouveau manuel mérite d'être contée. Plusieurs groupes d'instituteurs s'étaient offerts pour ce travail, et la commission des moyens d'enseignement en avait désigné deux, qui se sont mis immédiatement à la besogne. Après des mois d'efforts, les deux groupes présentèrent leur projet. Il ne restait plus à la commission qu'à choisir : mais allez décider laquelle de deux fleurs est la plus belle ? Chaque ouvrage avait ses avantages, et ses faiblesses, de sorte que la commission en vint à redouter de devoir repousser tout un ensemble de lectures enfantines au profit d'un autre ensemble de valeur sensiblement égale. Les deux groupes furent pressentis, les auteurs commencèrent par se cabrer, convaincus, très loyalement que leurs vues divergeaient au point que toute tentative de fusion leur paraissait monstrueuse. La commission insista, les groupes tentèrent un essai, ils prirent goût à cette nouvelle forme de collaboration, et l'œuvre commune est maintenant sur pied, de belle venue, à l'extrême satisfaction de tout le corps enseignant jurassien.

Les possibilités d'entente entre les pédagogues les plus éloignés en apparence ont été démontrées de façon plus éclatante et réjouissante encore à propos de la publication du nouveau manuel de religion. Le Jura-Bernois, on le sait, est divisé en deux parties sensiblement égales, le Jura protestant au Sud et le Jura catholique au Nord. Pendant trois siècles, une ligne de démarcation avait été tirée entre les deux régions, et avant 1815 aucun enfant catholique n'avait fréquenté une classe protestante, et vice versa. Nos anciens livres de religion, œuvre de MM. Gobat et Junker, avaient tenu compte de ce fait dans une large mesure. Il s'agissait, pour un nouveau manuel, de ménager toutes les susceptibilités, à une époque où non seulement la paix, mais l'entente, la fraternité confessionnelle est plus indispensable que jamais au salut de l'Etat. Une commission mixte se mit à l'œuvre. Les premières difficultés parurent insurmontables, mais en y regardant de plus près, la collaboration parut de plus en plus aisée. Les autorités ecclésiastiques furent consultées, invitées à collaborer. Elles le firent avec empressement. Aujourd'hui, l'œuvre est sur le point d'être achevée, en deux versions différant très peu l'une de l'autre et pouvant fort bien être utilisées parallèlement dans nos classes mixtes : il est à remarquer que peu de classes jurassiennes sont actuellement fréquentées par les adhérents d'une seule confession. Le bon sens, renforcé par un profond respect mutuel, a réalisé ce miracle d'une entente parfaite sur le terrain le plus délicat, celui du sentiment religieux, et cette réussite, dont il faut féliciter les auteurs, MM. Gueissbühler et Froidevaux, sera de bon augure pour les réalisations à venir.

Citons encore, dans ce chapitre, l'adhésion du Jura à la publication d'un manuel d'histoire suisse. Un supplément d'histoire régionale a été rédigé par quelques instituteurs jurassiens, et nos enfants disposeront d'un ouvrage richement illustré qui mettra la vie de leurs ancêtres à leur portée.

Fournir de bons manuels à l'école publique, cela ne suffirait pas si le corps enseignant n'avait l'occasion d'apprendre à les utiliser, s'il ne pouvait se perfectionner, se remettre de temps à autre à l'étude. Il faut savoir tant de choses quand on est à la tête d'une classe, et les méthodes sont si difficiles à mettre au point. C'est pourquoi les cours de perfectionnement, qui avaient été abandonnés au début de la guerre, ont été repris, à la grande satisfaction du corps enseignant. Pour les maîtres aux écoles secondaires, une équipe très variée s'est chargée de la besogne : M. le Dr Beuchat a brossé à grands traits un tableau de la littérature française au 20^e siècle, donnant un aperçu vivant des courants

actuels et des portraits des principaux écrivains. M. le Dr Kleinert a parlé des travaux manuels, M. le professeur Collet de la chaîne alpine méditerranéenne, M. le professeur Sandoz a introduit son auditoire dans le domaine mystérieux des vitamines, M. le peintre Schnyder, enfin, a exposé au corps enseignant sa conception de l'art, ses vues sur la composition, en une conférence puissamment originale. Pour le corps enseignant primaire, M. Bacon, professeur à Saignelégier, a développé un programme d'enseignement de l'histoire aussi suggestif qu'intéressant, magnifique introduction au nouveau manuel d'histoire suisse. M. Schluep a entraîné ses collègues à l'usage de son livre élémentaire de chants « Notes claires », qui avait fait en son temps l'objet de très vifs commentaires. M. l'Inspecteur Baumgartner fit part de ses observations au sujet des examens de recrues « nouvelle manière » et procéda à la démonstration des méthodes utilisées, qui font appel davantage à l'observation, au raisonnement du jeune homme qu'à sa mémoire. Tous ces cours ont été suivis avec empressement et ils seront sans doute continués, si les circonstances le permettent.

Dans un autre domaine, signalons une réunion officieuse du corps enseignant jurassien à Delémont, en décembre 1941. L'affluence très nombreuse montrait que les questions à l'ordre du jour étaient d'importance : les traitements, le mode d'élection des instituteurs, la lutte contre la pléthora, entre autres. L'assemblée se déroula dans un esprit d'excellente compréhension mutuelle. Le corps enseignant a manifesté ainsi non seulement son attachement à ses devoirs, mais aussi sa volonté de revendiquer des conditions honorables d'existence. La façon dont les instituteurs de village sont élus, et surtout réélus, laisse fort à désirer et il faut souhaiter qu'on trouve un moyen de l'améliorer, sans porter atteinte aux droits essentiels des citoyens. La réélection tacite, par exemple, constituerait déjà un progrès sensible, et ne limiterait en rien le droit du peuple à s'occuper de l'éducation de ses enfants.

L'année écoulée a vu enfin le Congrès de la S. P. R. à Genève, acclamer le nouveau comité romand, composé de Jurassiens. De nouvelles responsabilités nous incombent, mais aussi nous sommes heureux de voir se resserrer les liens qui unissent les Jurassiens entre eux et avec leurs collègues romands. Dans tous les domaines de l'activité pédagogique, une riche semence a été prodiguée : souhaitons que le grain produise d'abondantes moissons pour les années tant attendues de la pacification du monde.

CHARLES JUNOD.

Fribourg.

L'année qui s'est clôturée, le 1^{er} mai, pour les écoles des campagnes et, en juillet, pour les classes urbaines et les établissements cantonaux d'instruction publique, a gardé la physionomie assombrie qu'avaient revêtue les deux précédents exercices. Aussi bien, furent maintenues les mesures dont on usa pour parer au désarroi scolaire engendré par la mise sur pied de notre armée. Ces dispositions que sanctionna l'arrêté du 22 novembre 1939, déterminaient le mode de remplacement des maîtres appelés sous les drapeaux et le règlement des honoraires de suppléance.

D'autres difficultés ont surgi du ravitaillement déficitaire de la Suisse en charbon, comme aussi de la recrudescence des rigueurs hivernales. Elles ont posé des problèmes d'ordre local et provoqué des réalisations bien diverses. Ici, par exemple, fut admise une réduction du temps horaire permettant la double utilisation quotidienne des salles de cours et, partant, la désaffection totale quoique passagère de l'un ou l'autre immeuble à chauffage central ; là, on pourvut au manque de combustible en reportant à la saison rigoureuse une part des congés habituels. Par ailleurs, des allocations de vie chère ont été accordées, en vertu d'un arrêté du 22 octobre 1941, aux fonctionnaires publics, ainsi qu'aux membres de l'enseignement à tous les degrés.

Ne convient-il pas également d'enregistrer quelques décisions émanant de la Direction de l'instruction publique. Elles ont trait :

a) au retranchement, dans le prospectus du dépôt central des fournitures d'école, de la mention de tout matériel non approuvé par la Commission consultative des Etudes ;

b) à une interprétation du programme des écoles primaires distribué année par année, laquelle fut étudiée, le 27 octobre 1941, par la conférence des inspecteurs scolaires ;

c) enfin, à l'application, par circulaire du 7 mai 1942, aux écoles primaires, régionales et secondaires, de l'ordonnance fédérale sur « l'instruction préparatoire », intéressant

1. l'enseignement scolaire de la gymnastique,
2. la formation postscolaire.

Inopportune, assurément, quand elle fut soumise au peuple suisse, cette question semble avoir, maintenant, acquis l'assentiment du grand nombre en pays de Fribourg. A la vérité, notre

vote ne revendiquait que le maintien de la culture physique scolaire au nombre des attributions de ceux sur qui repose la responsabilité de l'enseignement officiel. Le remous produit par cette consultation populaire tendait à s'apaiser quand notre « Société fribourgeoise d'Education » proposa comme objet d'étude préliminaire et tractandum principal de sa future assemblée bisannuelle, le sujet ainsi formulé : « L'éducation physique à l'école ». Entre temps, maintes interventions tout aussi symptomatiques se firent jour, tout en avouant un intérêt majeur pour la sauvegarde du principe fédératif et constitutionnel de l'école populaire en Suisse. Rappellerons-nous la thèse publiée dans « La Liberté » par M. le Dr Barbey, qui a traité ce sujet avec une hauteur de vue très remarquée ; mentionnerons-nous la discussion amorcée sur le même thème par le personnel des écoles secondaires ? Il nous paraît mieux indiqué d'éveiller quelques échos des assises de la « Société d'éducation » réunie, le 11 juin, en l'Aula universitaire. Ce fut l'une des grandes journées de cette association si riche en nobles souvenirs. La question, inscrite depuis deux ans à son programme de travail, avait été introduite par un rapport de M. Coquoz, instituteur à Fribourg, qui fut inséré dans le *Bulletin pédagogique*. Ses conclusions corroborent l'opinion qui semble s'établir à l'endroit du renforcement, par l'école, de la culture physique, rationnelle et physiologique, dans le respect des buts essentiels de l'éducation.

* * *

Si la gymnastique ne préoccupe pas trop nos institutrices, elles ne restent pas exemptes d'autres soucis. Toujours vaillantes et dévouées, — sans omettre les maîtresses des classes d'ouvrage et d'enseignement professionnel ou ménager, — elles se sont résignées devant le mot d'ordre prescrivant l'emploi, dans les leçons de travail à l'aiguille, des produits artificiels ou mélangés, en matières textiles, qu'imposent les restrictions économiques actuelles.

Elles ne se sont pas moins soumises au conseil d'augmenter, à l'horaire des cours pratiques, le temps accordé antérieurement aux exercices du raccommodage. « Faire du neuf avec du vieux ! » restera donc le slogan d'une consigne nouvelle qui est partout suivie, aujourd'hui, avec entrain et succès.

Indépendamment de l'instruction domestique donnée, sous l'empire des inquiétudes actuelles, à leurs nombreuses élèves (2018 en 1941 /2), les maîtresses ménagères se sont associées, avec unanimité et enthousiasme, à la tenue de « cours d'économie de

guerre » envisagés de longue main par la Direction de l'instruction publique. L'ouverture de cet enseignement eut lieu en octobre dernier, comme un prolongement, de leçons rapides organisées, deux ans plus tôt, à l'intention de maîtresses de maison. Ces cours comprenant de 6 à 11 leçons, mis à la portée de toutes les femmes, défrayés par l'Etat, les communes ou même des particuliers, obtinrent une faveur surprenante, au point qu'un contrôle non suspect a pu nombrer la présence de 10 812 participantes. Maîtresses de maison, mères de famille, personnes de conditions diverses mais s'unissant dans la volonté d'être utiles, se sont familiarisées à l'envi, avec les procédés préconisés dans les cours, dictés par l'expérience et postulés par les besoins accrus des familles, savoir : préparation de certains mets, de conserves, de savon ; nettoyage du linge et des vêtements, notamment des uniformes militaires ; hivernage des fruits et légumes selon les recettes conseillées par des professeurs d'agriculture.

Quel a été le retentissement de ces leçons extra-scolaires ? Dans les ménages campagnards, — on l'a constaté — une utilisation plus rationnelle des produits du jardin et de la ferme s'est généralisée ; l'appropriation du linge ainsi que des habits est mieux comprise ; dans l'ensemble, s'est élargi le sens de la responsabilité des femmes en face des difficultés économiques de l'heure et des nécessités familiales. Comment ne pas conclure de ces faits que, s'étant prêtées avec générosité au service d'une cause vitale d'intérêt public, notre personnel enseignant des écoles ménagères a bien mérité de l'école et du pays ? Et sa récompense, qui ne la découvre dans les rapports de confiance et d'entr'aide qui se sont créés, sinon resserrés entre de nombreuses mères et les institutrices professionnelles ou ménagères de leurs enfants ?

Pourrait-on, désormais, se désintéresser de leçons qui, en préparant les jeunes filles à leur tâche future, leur inspirent les qualités foncières, selon le mot de Verlaine,

« de cette œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour » ?

* * *

L'ordre moderne des écoles ménagères, si modeste qu'en fût le début, couvre maintenant d'un réseau serré presque tout notre territoire. Dès que cinq dernières régions auront été dotées à leur tour, septante institutions exercent, dans leur ensemble, une influence qui ne laissera pas d'être féconde en notre pays.

En attendant, jetons un regard vers le passé. A la naissance de l'idée, en 1898, Fribourg a connu quelques rares cours de cuisine encouragés par l'une ou l'autre de ses sociétés d'agriculture.

L'année suivante vit s'ouvrir, à Belfaux, une classe ménagère rudimentaire encore, bien qu'elle embrassât, outre la cuisine, les diverses activités domestiques. Transférée à Fribourg, où un enseignement normal lui fut annexé, elle y reçut, en 1902, sa forme définitive. Ce fut l'œuvre de M^{me} Gottrau de Watteville, déléguée d'un comité issu de la Société d'utilité publique des femmes. Soutenu par la Direction de l'instruction publique, l'établissement prit le caractère d'une école normale pour la formation d'institutrices ménagères qui, se souvenant de son passé, gardera avec reconnaissance la mémoire de sa fondatrice et du conseiller Python.

La préparation de ce personnel étant assurée, rien ne s'opposait à l'ouverture de cours complémentaires pour jeunes filles dans les différentes régions du canton. En 1904 fut promulguée la loi qui déterminait le droit à l'instruction complémentaire, garantie aux deux sexes ; la fondation de ces écoles, « successivement et par région » ; enfin leur fréquentation obligatoire. Clause combien anodine paraîtrait de nos jours cette obligation ! Elle n'en a pas moins déchaîné une hostilité dont M. Python finit par avoir raison, après un quart de siècle d'une admirable patience jointe à l'inflexible fermeté qui distinguait ce magistrat. Il avait compté sur maints concours, entre autres sur l'action directe des inspectrices de l'enseignement féminin, et son attente ne fut point déçue.

Mais un appui supplémentaire et considérable lui viendra de l'extérieur. La propagandiste de marque qu'était M^{me} de Gottrau, avait préparé le 1^{er} congrès international d'enseignement ménager, qui réunit, à Fribourg, en 1908, une brillante assistance de délégués cantonaux, de représentants de treize nations européennes et d'adhérents à l'idée de cours ménagers postscolaires. Les débats en furent publiés avec de nombreuses conclusions approuvées par la mémorable assemblée. L'une, la plus essentielle peut-être était ainsi libellée :

« Etant données la remarquable valeur et la vertu éducative de cet enseignement, le congrès émet le vœu que le cours complémentaire ménager soit accessible à la généralité des jeunes filles et que la fréquentation en devienne peu à peu obligatoire ».

D'autres congrès¹, à Gand, à Paris, à Rome et ailleurs, ont renforcé ce postulat qui, quatre ans plus tôt, avait trouvé, chez nous, sa réalisation. Tel le grain de sénevé, ce principe de l'obligation a grandi et ses frondaisons étendront bientôt partout leur ombre protectrice. Nos plus proches voisins ont admis cette

¹ Organisés par l'Office international d'enseignement ménager.

thèse, créé des écoles ménagères, et leur exemple, — celui de Vaud, tout d'abord — ne laissa pas de convaincre nos rénitents d'arrière-garde que l'on étonnerait fort, aujourd'hui, en leur rappelant maintes entraves de jadis. A qui voudrait s'intéresser plus encore à cette lutte du passé, notre « Annuaire » offre un complément dans la monographie qui y fut insérée, en son tome de 1919, sous ce titre : Les écoles ménagères dans le canton de Fribourg.

Voici, pourtant, une seconde étape qui s'annonce pour ces cours complémentaires. Le moment semblait venu de leur procurer, en marge du statut légal édicté en 1904, un agent de liaison, voire une inspectrice spéciale, à qui serait dévolue la compétence de contrôler chacune de ces classes et d'en assurer l'essor constant et parallèle. Lorsqu'on apprendra que cette charge vient d'être ajoutée à la gérance du dépôt des fournitures des cours de travaux à l'aiguille, ainsi qu'au secrétariat de l'Office international d'enseignement ménager, on estimera logique la concentration, en une même main, de ces trois services dont les attributions ont tant de points de contact, encore que la fonction nouvelle ainsi élargie ne laisse pas d'offrir, à sa titulaire informée et active, un ensemble de soins et de devoirs sans rapport avec une sinécure.

* * *

Hormis l'enseignement complémentaire que prescrit notre loi de 1904, aux deux sexes, c'est-à-dire le cours de perfectionnement établi pour les jeunes gens dans chaque cercle scolaire et, pour les filles, les écoles ménagères, il existe en notre canton, d'autres institutions à tendance professionnelle très marquée : l'école ménagère rurale de Marly, l'école des infirmières et celle des nurses, comme aussi les cours de cuisine et de confection annexés à l'école secondaire des filles de la ville de Fribourg. Empressons-nous d'y ajouter l'enseignement commercial, normal et technique représenté par cinq établissements dont le but professionnel, plus accentué encore, prévoit également des épreuves de fin d'apprentissage ou des examens du diplôme requis pour des carrières déterminées.

Toutes ces institutions sont vivantes, contrôlées, et leurs annales ne laissent pas d'offrir de l'intérêt. Et, pourtant, dans les bornes assignées à cette chronique, nous renonçons à en donner ici la plus brève mention. Laissant à l'avenir la tâche d'étudier, avec l'ampleur donnée à notre exposé sur l'enseignement ménager, d'autres activités scolaires non moins méritantes, nous ajournons aussi une notice sur l'instruction secondaire, dont le rôle est si

essentiel au regard de l'avenir des classes moyennes. Limitons-nous à quelques données : les écoles du second degré, une douzaine reconnues officiellement, réunissent plus d'un millier d'élèves, abstraction faite de ceux qui suivent des écoles libres ou les cours préparatoires du Collège St-Michel. Les deux plus importantes par le chiffre de leurs inscriptions ont leur siège à Fribourg, savoir l'école secondaire des jeunes filles, dont l'effectif s'est élevé à 275 à la clôture des cours et l'école secondaire professionnelle des garçons qui a compté 233 élèves. L'effectif enregistré au Technicum s'élevait à 228 étudiants dont 31 ont composé le cours préparatoire plus que doublé depuis un an.

« Mille étudiants au Collège et autant à l'Université » disait M. Python, presque en manière d'horoscope, quand il encourageait la marche de ces institutions ! Maints concitoyens « douteux, inquiets » comme le lièvre de la fable, ne voyaient là qu'une boutade. Le vaillant magistrat en vécut pourtant la réalisation, car, en 1913 déjà, l'effectif du Collège comptait 1104 élèves formant le dernier et glorieux terme d'un graphique affiché à l'exposition nationale.

L'Université y mit plus de lenteur, encore que sa marche fût tout aussi constante, puisque les deux termes de la progression sont 27, en 1889, et 986, en 1942. Une étude sur de telles données offrirait sans doute d'utiles suggestions, mais la grande école peut faire à notre chronique de plus intéressantes offrandes. Disons, toutefois, que l'effectif du Collège a subi quelques fluctuations. Ramené à 939 élèves en 1941, il ne tardera point à s'accroître, les sections externes ayant, vienne la paix, retrouvé leur clientèle de France. De même le contingent universitaire, suivant sa progression normale, atteindra, bientôt, le millier entrevu dans la prévision de jadis.

Une copieuse documentation sur l'année qui s'achève, accompagne le compte rendu rectoral du Collège St-Michel. L'espace nous étant limité, extrayons de ces textes quelques mentions sommaires : prise de possession, par le Collège, du bâtiment du Lycée affecté naguère à l'Université ; représentation réussie de la tragédie de Ghéon : « la comédie et la grâce » ; restauration du chœur de l'église St-Michel où furent transférées les reliques du saint fondateur de cette antique maison.

La clôture de l'établissement a été célébrée dans l'Aula de l'Université. Cette cérémonie, couronnement d'un excellent exercice, fut ouverte par le recteur, M. le Dr Pittet, qui, éloquemment commenta cette épigraphe : « La tête et le cœur bien faits ! » L'assistance entendit ensuite une causerie étincelante de M. Louis Gillet, membre de l'Académie française, qui, dans une langue

savoureuse, défendait la cause des humanités. Les discours de M. le conseiller d'Etat Piller et de Mgr Besson mirent le point final à une séance inoubliable, que rehaussaient, par ailleurs, les productions littéraires et musicales des collégiens.

L'« Alma mater friburgensis », elle aussi, peut se féliciter de deux semestres bien remplis dans les confortables installations de la cité universitaire. Elle occupa, maintes fois, son « aula magna » et c'est avec un sentiment de gratitude qu'elle se joignit, en mars, aux autres écoles, aux amis des études supérieures, pour honorer la mémoire de Georges Python, son fondateur. Le 20 mai, une séance solennelle y réunissait ses professeurs et élèves au monde officiel et religieux de Fribourg, pour commémorer le jubilé épiscopal de S. S. Pie XI, protecteur de notre institut des hautes études.

L'Université s'est réjouie du geste de constance et de dévouement de M. le Dr Siegwart qui enseigne ici, depuis de nombreuses années, avec tant de distinction le droit civil, et qui a préféré sa charge professorale si savamment remplie, à une chaire vacante au Tribunal fédéral. Par contre, elle a pris le deuil de deux membres éminents de la Faculté des Lettres, M. le Dr Gustave Schnürer et Mgr Eugène Dévaud. Le premier, doyen d'âge de la haute Ecole, lui a consacré plus d'un demi-siècle de son existence, lui a donné maintes preuves de son indéfectible fidélité, l'a honorée par un riche enseignement et d'importantes publications historiques. Avec Mgr Dévaud a disparu un maître en pédagogie, un remarquable auteur aussi abondant qu'averti, un bienfaiteur des hautes études dont deux fondations ont assuré une bonne part de l'avenir de l'institut pédagogique universitaire. Comment retracer en quelques lignes ses mérites et ses nobles qualités ? Notre *Annuaire* perd en lui un collaborateur des premiers jours et l'école fribourgeoise, une bienfaisante lumière. Associé aux démonstrations de sympathie qui soulignèrent, l'an dernier, son 65^e anniversaire, nous lui avions exprimé ici même, notre affection dans un cordial souhait. Hélas ! six mois après, cette belle intelligence était retournée à Dieu. Des hommes tels que M. Schnürer et Mgr Dévaud sont rares et, quand ils s'en vont, c'est un pleur qui monte aux yeux, c'est un grand vide dans le cœur de tous !

La haute Ecole n'a pas été moins affectée du décès de deux maîtres qui l'ont bien servie et qui lui ont fait honneur dans les situations que leur ont values leurs talents : M. Zemp, professeur à l'Université de Zurich, et M. Bertoni, professeur de l'Université de Rome et membre de l'Académie d'Italie.

Dans son allocution aux étudiants du Collège St-Michel, le Directeur de l'instruction publique constatait, avec satisfaction,

que la clôture de leurs cours se déroulait dans l'Aula de l'Université, cadre somptueux destiné — disait-il — aux manifestations de la vie fribourgeoise. Si le Collège s'est senti chez lui dans le splendide auditoire, combien d'autres institutions ont voulu, durant cette première année, y tenir leurs assises, y organiser leurs festivités, depuis le Schw. Lehrerverein, jusqu'à notre Société d'Education, en passant par de multiples conférences, réunions scientifiques, littéraires, humanitaires, philharmoniques ou artistiques. Les énumérer toutes, ne serait-ce pas confirmer la remarque faite par le Grand Maître de l'Université ? Il n'eût pas même exagéré en disant que la cité universitaire est devenue en quelque sorte la maison de famille de notre population. Elle l'est par le mouvement qui se développe à ses abords, par la vie intense qu'y entretient la cohorte de ses étudiants, par les voies très fréquentées qu'elle a ouvertes à travers son domaine, par les coins d'ombre et les nombreux bancs aménagés le long de ses avenues et qui sont une invite aimable aux passants, aux promeneurs, aux mères et leurs enfants. Mais, voilà que, au souffle de Wahlen, parterres et boulingrins se sont revêtus d'un monde de plantes alimentaires, où trône le pavot, dont la brise, ce matin, agitait les dernières corolles ! Tout cet ensemble ne communique-t-il pas à la cité de Miséricorde un cachet plus familial encore ?

G.

Genève.

Enseignement primaire.

L'école primaire genevoise a fait une lourde perte en la personne de M. *Albert Atzenwiler*, décédé le 28 novembre 1941, après une cruelle maladie qu'il supporta avec la résignation d'un chrétien.

Albert Atzenwiler, né le 18 mars 1898, fut élève du Collège et de l'Université de Genève, où il avait obtenu le grade de licencié ès lettres. Entre temps, il était entré dans l'enseignement primaire dont il suivit toute la filière. En janvier 1925, il assuma le secrétariat de la direction de l'enseignement primaire, puis l'intérim de la direction et, en 1930, il devint directeur de l'enseignement primaire.

Sa direction fut très féconde et marquera dans les annales de notre instruction publique. Sous son impulsion, l'enseignement

primaire a été animé d'un remarquable esprit de progrès. Il fit réparer ou construire des écoles. Il améliora les méthodes, renouvela les manuels. Il rédigea personnellement une excellente *Grammaire* qui est un véritable cours de langue. Il publia dans les *Cahiers d'enseignement pratique* des extraits des bons auteurs qu'il affectionnait pour les mettre à la portée des élèves. Il collabora à la radio scolaire et fit partie de la commission des émissions. A la conférence romande des chefs de service de l'enseignement primaire, ses avis, mûrement réfléchis, étaient fort écoutés. Il se préoccupa du sort du corps enseignant ; chef bienveillant et compréhensif, il s'appliquait à faire atténuer la rigueur des règlements selon les nécessités des cas particuliers. Il aimait l'enfant avec une bonté agissante et une parfaite compréhension de ses besoins. Les œuvres sociales retinrent son attention ; il s'occupa activement des colonies de vacances, créa des classes spéciales. Il attachait une grande importance à la formation morale et civique des écoliers. Il rédigea lui-même le serment civique que prononcèrent les élèves à la Landsgemeinde des écoles primaires de juillet 1941. Ses conférences au corps enseignant, publiées sous le titre de *La mission de l'école*, resteront son testament pédagogique ; c'est celui d'un homme de cœur et d'un vrai patriote.

Récemment ses amis, ses collègues, des membres du corps enseignant, se sont réunis sur sa tombe. M. le professeur Albert Malche, ancien chef du Département de l'instruction publique et prédécesseur d'Atzenwiler à la direction de l'enseignement primaire, a su lui rendre l'hommage qui lui était dû. Les lecteurs de l'*Annuaire* regretteront les chroniques si documentées qu'il écrivait ici-même.

Son décès a entraîné un remaniement du Département genevois de l'instruction publique. Une concentration a été faite. M. Henri Grandjean, secrétaire du Département et directeur de l'enseignement secondaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire ; toutes les directions sont ainsi réunies au secrétariat du Département. La conférence des directeurs et inspecteurs primaires a vu ses compétences élargies ; elle est organisée sur le modèle de la conférence des directeurs secondaires. Les deux conférences ont même eu déjà une séance commune, innovation qui peut être féconde pour assurer la liaison si nécessaire entre ces deux ordres d'enseignement.

La nouvelle méthode de travail a déjà prouvé son efficacité. Un plan d'études primaires (de la 1^{re} à la 6^e année) était sur le chantier depuis 1937. En trois mois, et malgré la longue maladie du secrétaire de la direction primaire, il a été achevé et imprimé.

Il entrera en vigueur au début de septembre et remplacera le plan d'études de 1923. Il n'est pas possible de résumer ce programme en quelques lignes : l'idée essentielle a été de l'adapter aux possibilités réelles des enfants et des instituteurs. Le temps est limité ; toute minute ne peut pas être employée à l'acquisition de notions nouvelles ; les révisions doivent être nombreuses. L'activité scolaire ne se borne pas à l'enseignement ; il y a encore tous les travaux accessoires indispensables dans une classe, les œuvres sociales, les conférences occasionnelles, les séances de cinéma, les visites d'expositions et de musées. Aussi les programmes ont-ils été réduits ; l'école primaire laissera de côté bien des sujets ; l'enseignement secondaire inférieur ou la division complémentaire primaire, dans lesquels les élèves achèvent leur scolarité obligatoire, hériteront ainsi d'une partie de l'ancien programme primaire qui sera traité plus facilement avec des enfants plus âgés. On apprendra peu, mais bien : ainsi l'école sera mieux à même de remplir sa vraie mission qui n'est pas d'effleurer de multiples sujets que les élèves oublient aussitôt.

A la fin de l'année scolaire, M. Adolphe Marti, directeur d'écoles, a donné sa démission après quarante-deux ans d'activité, dont vingt-deux de direction. M. Marti, bon pédagogue, homme dévoué et de cœur, avait rédigé deux manuels de lecture, l'un en collaboration avec M. Mercier, l'autre seul, *Heures claires*, qui est en usage actuellement. Il s'occupa activement des cuisines scolaires. Grâce à lui, les enfants de ses écoles collaborèrent à plusieurs représentations du Feuillu et de La Fête de la jeunesse, de Jacques-Dalcroze, et à des concerts donnés par l'Orchestre romand, par les instituteurs de Zurich et le Liedertafel de Bâle. Un des premiers, il organisa pour les écoles de Carouge, des séances de cinéma éducatif.

Pour le remplacer, le Département a fait appel à M. Charles Duchemin, président de l'Union des instituteurs (messieurs), membre actif de la Société pédagogique romande, expert aux examens fédéraux de recrues, et à M. René Jotterand, licencié ès lettres, maître à l'école d'application du Mail.

Les fêtes du deuxième millénaire de Genève ont un peu bousculé les traditionnelles promotions qui ont été organisées en deux temps pour la Ville. Afin de laisser les journées des 4 et 5 juillet au cortège officiel, les fêtes des écoles ont eu lieu le 28 juin et les distributions de prix le 5 juillet. Tout a parfaitement réussi. Les élèves garderont, espérons-le, un lumineux souvenir des belles leçons d'histoire genevoise qu'ont été l'exposition rétrospective du Musée d'art et d'histoire et le splendide cortège qui, deux jours de suite, défila à travers les rues de notre cité.

Enseignement secondaire et professionnel.

Pour la première fois, au cours de l'année écoulée, nos deux collèges de jeunes gens, avec leurs 1600 élèves, ont été réunis sous une seule direction, celle de M. Georges-Oscar Zöller. Grâce à la bonne volonté du corps enseignant et à la respectueuse affection des élèves que M. Zöller a su tout de suite se gagner, cette année scolaire a été bonne. Le directeur a trouvé un appui très précieux parmi les doyens, MM. A.-E. Roussy, au Collège inférieur, Ch. Duperrex, au Collège moderne, L. Marti, en section classique, M. Schenker, en section latine, P.-A. Mercier, en sections scientifique et moderne, qui ont été chargés de l'inspection pédagogique ; ils passent dans les classes, suivent les leçons, conseillent les jeunes maîtres.

M. Paul-Adolphe Mercier, après trente-six ans d'enseignement, doit se retirer ; depuis 1927, il était doyen de la section scientifique (Collège supérieur). Ingénieur E.P.Z., ayant passé par la pratique, il donnait un enseignement de physique, de mécanique et de cosmographie qui passionnait ses élèves. M. Mercier savait aussi ne pas se limiter à ses disciplines spéciales ; il s'intéressait à toutes les questions scolaires et ses avis étaient très écoutés dans les conférences des maîtres. Son successeur comme doyen a été désigné en la personne de M. Bernard Susz, docteur ès sciences, ancien chef de travaux à l'Ecole de chimie.

Une agréable collaboration s'est instituée entre l'association des parents d'élèves du Collège et le nouveau directeur. Des groupes d'études se sont constitués parmi les maîtres pour améliorer les programmes et les méthodes. Tout cela prouve un excellent esprit qui ne peut avoir que de féconds résultats.

Au *Collège moderne*, une transformation importante a été décidée. Deux sections parallèles existaient dès la première année ; cela semblait un peu prématûré. Dorénavant, la première classe sera commune ; une différence n'existera que dans les deuxièmes années. Le nombre d'heures sera réduit, malgré l'introduction d'une troisième leçon de gymnastique.

Signalons à ce propos, le succès des après-midi sportifs organisés dans les classes du Collège supérieur ; les élèves les ont suivis avec enthousiasme.

A l'*Ecole supérieure des jeunes filles*, la révision des programmes et des horaires a été étudiée sous la direction de M. René Dovaz pour placer les leçons de gymnastique dont le nombre sera augmenté. Douze commissions ont travaillé à alléger les programmes, afin non seulement de ne pas augmenter le nombre des leçons

hebdomadaires, mais de le réduire, de façon à pouvoir réellement cultiver l'intelligence des élèves et à leur transmettre un savoir ordonné. L'éducation musicale et artistique n'a pas été oubliée ; plusieurs classes ont organisé des concerts ou des spectacles. Le groupe choral a donné, avec un grand succès, le « *Stabat mater* » de Pergolèse et « *La Damoiselle élue* » de Debussy. Les œuvres philanthropiques ont bénéficié de cette louable émulation.

L'Ecole professionnelle et ménagère avait organisé précédemment des démonstrations de cuisine de guerre pour les mères des élèves. Cette année, ces cours ont été généralisés et ouverts au grand public ; plus de mille deux cent cinquante personnes y ont pris part. Comme des démonstrations analogues ont été organisées dans les écoles complémentaires primaires et par la Commission d'économie de guerre dans les communes rurales, ce sont des milliers de femmes qui ont bénéficié de ces enseignements. L'exposition traditionnelle de travaux d'élèves (couture) a remporté son succès ordinaire ; elle a été agrémentée encore par des défilés d'élèves qui présentaient les robes, les jupes, les blouses, les costumes tailleur, même les chemises de nuit qu'elles avaient confectionnés. Les activités philanthropiques n'ont pas été oubliées. Cette école a été la première de toute la Suisse à achever les couvertures de laine que M^{me} la générale Guisan avait suggéré de faire ; M^{me} Guisan a tenu à passer à l'Ecole ménagère et à l'Ecole supérieure des jeunes filles pour exprimer sa reconnaissance à nos élèves.

A l'*Ecole supérieure de commerce*, il a été décidé d'augmenter les classes d'administration. Jusqu'à présent, l'enseignement durait cinq semestres. Dorénavant, les élèves qui n'auront pas été engagés dans les administrations fédérales, feront un sixième semestre dans lequel ils se prépareront à entrer dans notre administration cantonale, surtout celle des finances. Des cours spéciaux de droit fiscal et administratif seront introduits.

L'Ecole des arts et métiers est en pleine transformation. Rappelons qu'elle compte cent quarante maîtres et plus de mille huit cents élèves, dont cinq cents se préparent à vingt-quatre professions en suivant l'enseignement à temps plein ; les autres, apprentis de quatre-vingt-quatre métiers, prennent les cours complémentaires, obligatoires en application de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Le nouveau directeur, M. Albert Dupraz, conseillé par les trente-huit commissions consultatives composées des représentants qualifiés des milieux de l'industrie, de l'artisanat ou de l'art, a proposé un plan de réorganisation qui fut approuvé par le Département de l'instruction publique, puis par le Conseil d'Etat. Dès le début de l'année scolaire dernière, la durée de l'ap-

prentissage à l'Ecole des métiers (ébénisterie, menuiserie, serrurerie, ferblanterie-appareillage) et à l'Ecole de mécanique fut portée à quatre ans. Les mécaniciens-outilleurs et faiseurs d'étampes qui faisaient partie de l'Ecole d'horlogerie, ont été rattachés à l'Ecole de mécanique. Au Technicum, les horaires et les programmes de la section de construction et de génie civil et de la section de mécanique appliquée et d'électrotechnique ont été modifiés ; dorénavant les techniciens de quatrième année de cette dernière section se spécialiseront et choisiront entre les mentions « mécanique » ou « électrotechnique ». La culture générale, dans toutes ces sections, a été augmentée dans une notable proportion ; les élèves ont des leçons de français, d'allemand, d'histoire, de géographie. Des conférences d'histoire nationale, entre autres, ont été suivies par tous les élèves. Le sport et l'éducation physique ont été développés ; en hiver, un chalet reçoit les skieurs. Les enseignements théoriques ont été concentrés dans quelques salles, communes à toutes les sections. De même, les laboratoires ont été rééquipés et concentrés ; cette rationalisation a permis — sans dépense nouvelle — de porter leur nombre de quatre à neuf. Des chefs de fabrication ont été engagés dans les sections d'apprentissage ; ainsi, selon le vœu des commissaires, les élèves qui font l'apprentissage à l'école travaillent dans les mêmes conditions que dans les usines ; leur formation professionnelle y gagne. L'Union des industriels en métallurgie a bien voulu reconnaître l'intérêt et la portée de la réforme en allouant soixantequinze mille francs pour l'achat de nouvelles machines à l'Ecole de mécanique. La Confédération et le canton ont porté le crédit total à cent cinquante mille francs. Pour l'Ecole d'horlogerie la même transformation est en cours d'exécution. Toutes les sections collaborent à cette réorganisation et à l'équipement des ateliers et des laboratoires, chacune faisant les appareils et les installations nécessaires.

Les doyens, qui étaient à la tête des diverses sections de l'école, ont vu leur activité modifiée ; ils ne s'occupent plus ni de l'administration et de la comptabilité, — qui sont de la compétence du directeur général — ni de la fabrication, réservée aux chefs de fabrication ; leur rôle est avant tout pédagogique : contrôle de l'enseignement, surveillance des maîtres de classe, relations avec les élèves et leur famille. Leur nombre a pu être réduit de sept à quatre ; il n'y en a plus qu'un, M. Dentan, pour les deux sections du Technicum ; un seul, M. Pasche, pour les écoles de mécanique, des métiers et d'horlogerie. M. Eugène Jaquet, doyen de l'Ecole d'horlogerie, a renoncé à ses fonctions de doyen pour se consacrer entièrement à l'enseignement.

A l'*Ecole des beaux-arts et des arts industriels*, autre section de l'Ecole des arts et métiers, la réorganisation est à peine commencée. Cependant deux des divisions, celle d'architecture et celle qui formait des maîtres de dessin, ont changé de caractère et passé sur le plan de l'enseignement supérieur ; j'en parlerai dans cette partie de ma chronique. M. Adrien Bovy, directeur de l'école depuis vingt-deux ans, devenu directeur de l'Ecole des beaux-arts et des arts industriels lors du passage à l'Etat de l'école municipale et de sa fusion avec la section des Arts industriels, a donné sa démission. Il allait atteindre la limite d'âge à Genève ; le poste de conservateur des Musées de Fribourg lui a été offert, il l'a accepté. Le Conseil d'Etat genevois n'a pu que s'incliner devant ses motifs. M. Bovy, avant son départ, aura eu la joie de voir son école se développer et organiser des enseignements supérieurs. Pour le remplacer, deux doyens ont été désignés ; M. G. Haberjahn, un artiste délicat et un excellent professeur, pour les sections d'art et d'art artisanal ; M. P. Rossier, docteur ès sciences et maître diplômé de l'E. P. Z., pour les écoles d'architecture et de dessin.

L'Ecole des arts et métiers a reçu cette année un beau legs de 334 000 fr., de M. Jacob-Alphonse Holzer, Suisse devenu citoyen américain ; les revenus serviront à fournir des bourses aux élèves de la section des Arts industriels.

La réorganisation de l'Ecole des arts et métiers ne sera pas complète tant que ses sections seront dispersées aux quatre coins de la ville. Une concentration est donc en préparation. De toute façon les écoles ne peuvent pas garder leurs locaux actuels parce que le bâtiment des Beaux-Arts doit, en application d'une des lois de fusion, être restitué à la Ville au plus tard en 1951 ; il faudrait donc ou construire à grands frais une école nouvelle — ce qui est exclu — ou, et c'est le projet actuel, répartir rationnellement les écoles dans les bâtiments existants. Ce projet entraîne un regroupement de la plupart des écoles secondaires et professionnelles ; tous les arts et métiers seront réunis dans les bâtiments de la Prairie ; de leur côté, les classes de l'Ecole supérieure des jeunes filles, qui sont actuellement à la rue d'Italie, iront dans le bâtiment de l'Ecole d'horlogerie, à proximité immédiate des autres classes de la même école qui sont à la rue Voltaire ; le Collège moderne prendra leur place, tout près du Collège. Cette concentration, peu coûteuse et réalisable par étapes, entraînera des économies importantes, sans compter les améliorations pédagogiques qui seront réalisées. Ce projet a provoqué des protestations. Une association d'urbanisme a groupé les mécontents ; elle a entrepris une polémique de presse, a organisé une séance

publique d'information. M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal, chef du Département de l'instruction publique, a répondu dans les journaux, ensuite dans une conférence publique ; il a exposé ses plans au Grand Conseil en réponse à deux interpellations. Bien des personnes, alertées au début par des informations nettement tendancieuses, ont compris l'avantage du projet du Département et s'y sont ralliées.

L'Ecole d'horticulture est toujours pleine. Son enseignement de culture maraîchère contribue, fort heureusement, à la réalisation du plan Wahlen à Genève.

Tous les élèves des écoles secondaires supérieures ont suivi des conférences sur la « route des jeunes » qui va être construite près du futur port fluvial de Genève ; certaines écoles ont décidé d'aller travailler à cette œuvre dont l'importance économique est grande.

Enseignement supérieur.

L'année a été marquée par la création de deux nouveaux établissements d'enseignement supérieur, la Haute Ecole d'architecture et l'Ecole normale de dessin, qui s'ouvriront en octobre.

Une *école d'architecture* était désirée depuis 1916. Plusieurs avant-projets avaient été élaborés, le dernier avait été remis au Département en 1941 par l'ancien directeur de l'Ecole des arts et métiers, M. Alfred Pasche. La réalisation actuelle a été étudiée avec le concours de la commission consultative dans laquelle tous les groupements d'architectes sont représentés. Elle remplace l'enseignement secondaire aux dessinateurs-architectes qui existait depuis longtemps et dont le maintien ne se justifie plus depuis, d'une part, que l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a élaboré un règlement d'apprentissage pour les dessinateurs en bâtiment et, d'autre part, que plusieurs pays et cantons ont réglementé la profession d'architecte. Dorénavant les futurs architectes diplômés de la Haute Ecole de Genève devront être porteurs d'une maturité ou d'un diplôme d'un technicum suisse ; ils seront immatriculés comme étudiants à notre Université, où ils suivront des cours, en même temps que dans le bâtiment des Beaux-arts. Les ateliers d'architecture seront dans cette dernière école. Les études dureront quatre ans. Le but est avant tout de former des architectes ayant une solide culture artistique.

Quant à l'*Ecole normale de dessin*, qui a les mêmes exigences d'admission que celle d'architecture et dont les étudiants seront aussi immatriculés à l'Université, elle prend la suite de l'enseigne-

ment qui existait jusqu'à présent. Les études dureront aussi quatre ans, non compris les stages dans les écoles secondaires.

A l'Université, de nouveaux règlements ont été élaborés et adoptés par le Conseil d'Etat : le règlement général, ceux des facultés de droit et de médecine, celui créant des spécialisations en médecine, les règlements des certificats d'aptitude à l'enseignement complémentaire aux licences ès sciences et aux licences ès sciences sociales, économiques et commerciales, qui ne seront décernés aux futurs maîtres secondaires qu'après des stages pratiques d'un semestre dans nos écoles ; enfin, les règlements du Séminaire de français moderne et de l'Ecole pratique de langue française.

Le sport universitaire a été développé. Dès l'an prochain l'éducation physique sera obligatoire. Un enseignement préparera, à la Faculté de médecine, les futurs maîtres de gymnastique de l'enseignement secondaire.

Plusieurs dons importants ont été faits cette année à notre Alma Mater ; M. le professeur Albert Jentzer, en son nom et au nom de la fondation Mary Blair, lui a donné un immeuble. Mlle Marie Gretler a institué, en faveur des Universités de Zurich et de Genève, une fondation pour des recherches philosophiques. Un anonyme a créé un fonds de recherches pour l'Institut d'anatomie normale. L'Association des médecins-dentistes de Genève a fondé un prix de stomatologie. Mme Nathalie Lebedinsky a fait un nouveau don, cette fois en faveur d'une bourse de recherches dans le domaine des sciences mathématiques, physiques et astronomiques. Le professeur Folliet — dont on a fêté la quarantième année d'enseignement — a créé un prix de concours à la Faculté des sciences économiques et sociales. Ces généreux donateurs, auxquels il faut associer la Société académique dont les libéralités ne se comptent plus, permettent à notre Université de développer toujours plus ses enseignements ou facilitent les étudiants dont la situation économique est touchée par la guerre et les mobilisations.

Il n'est pas question de rappeler ici toutes les manifestations organisées par l'Université, ou auxquelles elle s'est associée. Bornons-nous à rappeler qu'on a célébré, avec deux ans de retard, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Faculté des sciences économiques et sociales, dont certaines chaires remontent à 1827. Ce fut l'occasion de faire l'histoire des sciences économiques et sociales à Genève et de rappeler le rôle des Jacques Necker, des Etienne Dumont, des Pierre Prévost, des Sismondi, des Rossi, des Cherbuliez et des J. B. Say.

Deux bustes de professeurs décédés furent inaugurés, ceux

d'Hector Cristiani, professeur d'hygiène, et de Charles Borgeaud, l'éminent historien de l'Université et de la Genève protestante.

Trois professeurs en charge sont décédés, MM. Georges Thudichum, honoraire depuis plusieurs années, mais qui continuait à diriger les Cours de vacances qu'il avait créés avec son ami Bernard Bouvier — un autre disparu —, Frédéric Battelli, remarquable professeur de physiologie pendant vingt-huit ans, et Henry Henneberg, professeur extraordinaire de polyclinique gynécologique et obstétricale.

La succession de M. Battelli a été partagée : M. Oscar Wyss a été nommé professeur ordinaire de physiologie, M. Franz Leuthard, professeur extraordinaire de chimie physiologique. M. Paul Collart, docteur ès lettres, a remplacé M. Thudicum à la direction des Cours de vacances. La chaire de droit civil suisse, laissée vacante depuis plusieurs années par le décès de M. Richard, a été confiée à M. Walter Yung, professeur extraordinaire. Plusieurs chargés de cours sont devenus professeurs extraordinaires ; c'est le cas de M. Louis Gielly pour l'histoire de l'art, de M. Georges de Morsier pour la neurologie, et de M. Samuel Baud-Bovy pour le grec moderne. De nouveaux chargés de cours ont été nommés : M. Henry Flournoy, de psychologie médicale ; M. Sven Stelling-Michaud, d'histoire du XVII^e siècle ; Mlle Kitty Ponse, de technique biologique et d'endocrinologie ; M. Jaccard, à la Faculté autonome de théologie protestante, pour un cours sur « Saint Cyran, précurseur de Pascal » ; M. Fernand Reyrenn a été chargé de la direction du séminaire de législation fiscale.

M. Ernest Métral, professeur d'obturation à l'Institut de médecine dentaire, qui a atteint la limite d'âge (75 ans) a donné sa dernière leçon ; à cette occasion, le cinquantenaire de son enseignement a été fêté. Il est rare de pouvoir célébrer un tel jubilé dans l'enseignement supérieur. M. Métral fut nommé professeur alors qu'il avait vingt-cinq ans ; l'Ecole dentaire de Genève existait depuis dix ans. M. Métral a participé à toute son évolution ; il l'a vue devenir d'école professionnelle Institut universitaire et centre de recherches ; il a contribué à lui donner le renom dont elle jouit dans le monde. M. Arthur-Jean Held vient d'être désigné pour lui succéder.

Un autre professeur atteint la limite d'âge : c'est le recteur de l'Université, M. Eugène Pittard. Son soixantequinzième anniversaire a été célébré solennellement. Le Conseil d'Etat a nommé M. Pittard professeur honoraire et, fort heureusement pour Genève et pour l'Université, le Département de l'instruction publique a été autorisé à lui maintenir l'enseignement qu'il assurait jusqu'à présent avec une maîtrise à laquelle tout le monde rend hommage.

* * *

Cette année, Genève aura eu le plaisir de recevoir cinq congrès pédagogiques. Ce furent successivement l'assemblée de l'Union suisse pour l'enseignement professionnel, le Cours d'hygiène mentale de l'enfance, sous les auspices du Département de l'instruction publique, l'assemblée de l'Union suisse pour l'enseignement commercial, la Semaine pédagogique organisée par l'Institut des sciences de l'éducation sous le patronage du Département, enfin le Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande qui aura lieu à fin août. On ne peut vraiment pas reprocher à Genève de se désintéresser de l'éducation et de l'instruction ; il est vrai que notre cité a derrière elle une longue tradition : elle se souvient que le 21 mai 1536, les citoyens assemblés en Conseil général votèrent l'instruction publique obligatoire.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel.

Le *stage obligatoire* institué en 1940 a débuté au printemps 1941. Une bonne partie des nouveaux brevetés se sont inscrits. Le premier essai s'est révélé concluant. Bien entendu, il faut faire des expériences, une institution aussi importante ne s'établit pas en une seule fois.

Les stagiaires sont placés, en règle générale, dans quatre classes différentes à raison d'un mois par classe, classes à un ou plusieurs degrés, classes à tous les degrés, ce qui leur permet de parcourir le cycle complet du programme et de s'initier à tout ce que la conduite d'une classe comporte. En outre, ils sont chargés de confectionner du matériel didactique, d'étudier telle ou telle question de pédagogie et de présenter des travaux basés sur leurs expériences personnelles.

Au cours du stage, non seulement les jeunes brevetés s'initient au « métier », mais laissent percer leur tempérament, leurs préférences. Ceux qui sont chargés de les suivre discernent déjà leurs qualités pédagogiques, leurs aptitudes particulières, leurs goûts, leurs insuffisances aussi.

Après avoir accompli le stage obligatoire, sur rapport des inspecteurs et des directeurs d'écoles, les stagiaires reçoivent une « attestation de stage » délivrée par le Département de l'instruction publique. La possession de cette attestation permet au titulaire

d'être chargé de remplacements et de se présenter aux concours ouverts pour pourvoir des postes vacants.

La préparation des candidats à l'enseignement primaire ne s'arrête pourtant pas à la délivrance d'une attestation de stage. Le brevet dit « brevet d'aptitude pédagogique » étant indispensable pour pouvoir enseigner à titre définitif, la préparation à ce brevet revêt une importance primordiale. Cette préparation est faite au cours des remplacements et d'une période d'enseignement consécutive à une nomination qui n'a qu'un caractère temporaire. Elle est ensuite complétée par des cours de portée essentiellement pratique. Le programme de ces cours n'a rien d'officiel pour le moment, les cours n'étant pas obligatoires. Il comprend des éléments de droit, l'étude des lois et règlements scolaires, la discipline, la didactique, l'hygiène scolaire, le matériel et le mobilier scolaires, les examens, la situation sociale et morale du maître d'école, et toutes les questions qui se présentent au cours d'une année scolaire.

Les candidats sont en outre chargés d'étudier des parties d'ouvrages pédagogiques, de présenter des travaux sur ces études et sur leurs expériences personnelles. L'examen comporte une dissertation, diverses interrogations sur les matières des cours et une leçon d'épreuve.

La mise en harmonie des applications de la loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs et de la loi cantonale sur la prolongation de la scolarité obligatoire s'est heurtée à des difficultés d'ordres divers. Une première conséquence fut la révision de la loi sur l'enseignement primaire concernant l'âge d'entrée à l'école.

Aux termes de la loi révisée en 1935, mais à partir du printemps 1939 seulement, les enfants nés du 1^{er} janvier au 31 décembre entraient à l'école au printemps suivant.

Du fait de l'application de la loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire, les enfants entrés à l'école à 7 ans et 4 mois devraient fréquenter l'école pendant neuf années ; l'âge de la libération les conduirait à plus de 16 ans, ce qui n'est plus possible.

Pour remédier à cet inconvénient, l'entrée à l'école a été avancée de 4 mois, de sorte que les élèves les plus âgés pourront être libérés à 16 ans au plus.

Pour la première fois depuis 20 ans nous n'avons pas enregistré une diminution des effectifs au début de l'année scolaire nouvelle. Cela provient du fait que le recrutement des enfants à l'école enfantine a été opéré sur une période de 16 mois au lieu de 12 mois. Cela provient aussi du fait de l'application de la loi sur la pro-

longation de la scolarité obligatoire dans un certain nombre de communes qui a eu pour conséquence de retenir un certain nombre d'élèves pour une neuvième année.

C'est aussi la première fois depuis une vingtaine d'années qu'on n'a pas eu non plus au début de l'année scolaire nouvelle à enregistrer une diminution du nombre des postes. Au contraire, il y a eu augmentation, ce qui a permis de faire appel à de nouveaux titulaires, remplaçants depuis plusieurs années et qui attendaient enfin une nomination.

Le recrutement sur 16 mois au lieu de 12 mois a nécessité le dédoublement de classes enfantines et l'application de la loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire a nécessité aussi dans quelques localités la création de classes nouvelles.

Au cours de l'hiver 1941-1942 et du premier trimestre 1942, les inspecteurs des écoles ont voué à l'*enseignement de l'allemand* une attention toute spéciale. Là où c'était nécessaire, une réorganisation a été conseillée et, au début de l'année scolaire nouvelle, des mesures ont été prises pour donner à cet enseignement une importance et une impulsion nouvelles. Autant que possible on a évité que les leçons groupent des élèves de deux degrés différents ; là où les leçons n'étaient données qu'aux élèves de la dernière année, on a organisé des leçons pour ceux de l'avant-dernière année.

Il est dans l'intention du Département de l'instruction publique de faire rendre à l'*enseignement de l'allemand* le maximum possible. A cet effet l'*obligation* pourrait être étendue à tout le canton, la situation actuelle laissant aux communes la faculté d'introduire ou non l'*enseignement de l'allemand*.

Etant donné que l'*enseignement de l'allemand* sera d'autant plus fructueux que le personnel enseignant sera mieux préparé, le Département de l'instruction publique, après avoir consulté les directions des écoles normales, a présenté au Conseil d'Etat qui l'a adopté, un arrêté portant modification de l'*épreuve d'allemand aux examens pour obtenir le brevet de connaissances*. Jusqu'ici l'*épreuve* consistait en une version de 250 mots environ. Dorénavant, l'*épreuve* comprendra une version de 200 mots environ et un thème ou une composition en langue allemande. A cette occasion, il a été demandé aux écoles normales d'augmenter d'une heure hebdomadaire les leçons d'*allemand* pendant la dernière année d'*études*. Des cours de perfectionnement sont aussi prévus.

Il avait été entendu que le problème de l'*éducation nationale* continuerait à faire l'*objet* des travaux présentés aux conférences

officielles, les diverses branches du programme étant appelées à contribuer à cette éducation. Aux conférences officielles du corps enseignant primaire en 1941, un travail a été présenté sous ce titre : *Le rôle de l'enseignement intuitif dans l'éducation nationale*. Les auteurs ont démontré de quelle façon il est possible de créer un intérêt pour les choses du passé, de vivifier l'attrait des choses locales en ne regardant pas plus loin qu'autour de soi, en cherchant partout ce qui peut attirer le regard ou la pensée et faire revivre la vie des générations précédentes. Le travail a eu d'autant plus de mérite qu'il était non seulement le produit de réflexions, de pensées ou suggestions, mais le résultat d'expériences faites avec les élèves au cours des années scolaires.

Les conférences de districts ont été rétablies en 1942. Elles ont été consacrées à la discussion d'un projet présenté par les inspecteurs des écoles concernant une répartition nouvelle des matières du programme de géographie suisse et de géographie générale. Celui de géographie suisse, objet principal du programme de IV^e année, avec répétition en VI^e et VII^e années, a été réparti de la IV^e à la VIII^e années, par superposition de matières, celles consacrées aux deux dernières années traitant surtout de la partie économique, démographique, sociale, etc.

L'année 1941-1942 a été aussi marquée par les mesures d'application de l'*Ordonnance fédérale sur l'instruction préparatoire*. Tous les instituteurs et toutes les institutrices des classes à tous les degrés ont été convoqués à une séance d'instruction et de démonstrations ; ils ont été initiés aux épreuves dont les résultats devront figurer dans le livret fédéral d'aptitudes physiques.

Depuis plusieurs années, la question de l'*enseignement ménager* a fait l'objet d'enquêtes et d'études qui, il faut bien le dire, n'ont pas été suivies de décisions.

Toutefois des cours ménagers restreints ont été institués dans quelques communes en faveur des jeunes filles pendant la dernière année ou les deux dernières années de la scolarité obligatoire.

Mais depuis la mobilisation de guerre, on assiste à une action de propagande et de rénovation en faveur de la famille et du foyer.

Si les circonstances actuelles réclament un « plan Wahlen » dans tous les domaines de la vie économique, de même elles exigent des ménagères l'utilisation rationnelle et économique de tous les produits et il convient d'initier les futures mères de famille à ces méthodes.

On a relevé des lacunes dans la préparation de la jeune fille ; il s'agit d'y remédier. On a estimé qu'un enseignement ménager bien compris et bien adapté aux conditions du milieu aurait pour effet de rendre plus vivant le goût des choses du ménage et que c'était une des bonnes manières de protéger la famille actuelle et la famille future.

La formation ménagère constitue un vaste programme ; elle est un des éléments essentiels du problème général et d'une action dont personne ne méconnaît l'envergure.

Aussi utilisant le mouvement d'opinion, le Département de l'instruction publique a fait une nouvelle enquête auprès des autorités communales et scolaires. Les résultats de cette enquête, tout en fournissant des éléments affirmatifs, contiennent cependant des réserves d'ordre financier ou d'organisation ou même d'opportunité.

Des divers avis exprimés il se dégage l'impression qu'un enseignement ménager généralisé est souhaitable mais que son organisation devrait être assez souple pour convenir aux diverses conditions régionales et locales.

Le rapport qui accompagne le projet de loi s'exprime comme suit :

« En effet, il ne s'agit pas seulement d'art culinaire et de tenue de ménage ; nous voudrions offrir à la jeune fille une formation qui tienne compte des aspirations de la vie intérieure, de la mission morale et sociale de la femme.

» La formation ménagère doit tendre à rendre la jeune fille plus consciente de la valeur du rôle auquel elle est destinée, en lui donnant une haute idée des vraies vertus de la femme, en développant en elle le sens du foyer, le goût des choses simples de la vie, l'esprit de famille, la capacité de rayonnement. Nous prévoyons, à cet effet, que le cours pourra être enrichi de visites, causeries, conférences, confiées à des personnes particulièrement qualifiées : médecins, sociologues, moralistes, juristes, sœurs visitantes, mères de famille qui trouvent, dans l'accomplissement de l'humble devoir quotidien, leurs satisfactions les plus complètes. »

Le projet de loi soumis à l'autorité législative qui l'a pris en considération, institue l'enseignement ménager obligatoire ; y sont soumises toutes les jeunes filles entre 16 et 20 ans, à raison d'une demi-journée par semaine pendant 8 mois au cours d'une année, soit du 1^{er} septembre au 30 avril. L'étude du projet de loi a été renvoyée à une commission.

Dès lors, diverses opinions ont été exprimées qui semblent devoir modifier en certains points les dispositions principales du projet. La mise sur pied d'une telle organisation se heurte à de

grandes difficultés augmentées encore par l'effet des circonstances actuelles. L'idée qui semble devoir prédominer est d'abandonner le caractère obligatoire général et de procéder par étapes.

L'obligation serait étendue dans tout le canton et imposée à toutes les jeunes filles qui fréquentent les classes primaires, au cours des deux dernières années de scolarité obligatoire. L'enseignement serait ensuite organisé en une deuxième étape pour les jeunes filles qui sont dans les écoles secondaires et dans les écoles professionnelles.

Enfin des cours postscolaires seraient institués à titre facultatif pour les jeunes filles libérées de la fréquentation scolaire qui ne sont ni dans une école secondaire, ni dans une école professionnelle.

Le caractère obligatoire de ces derniers pourrait être examiné dans la suite.

On se rend compte d'emblée des questions compliquées que soulève l'exécution d'un tel plan tant en ce qui concerne l'organisation générale, le côté financier, les installations de locaux et de matériel, la formation du personnel enseignant.

Sans rien préjuger des décisions qui pourront être prises, il nous paraît que c'est bien de ce côté-là que va s'orienter la discussion.

On assiste en ce moment à la formation de *groupements pédagogiques* dont les adhérents espèrent sinon une rénovation de l'école, du moins une direction nouvelle.

Il en est ainsi dans les époques troublées ; le même phénomène s'est produit après la guerre de 1914-1918. Il ne faut rien brusquer, il ne faut pas généraliser car l'école est nécessairement traditionnaliste, sans que ce mot doive être pris dans le sens d'immobilisme ou de routine. Et qui dit routine ne veut pas dire qu'il faut modifier ; il y a une bonne routine comme il y en a une mauvaise.

Mais le choc des idées ne doit pas être aggravé par des polémiques subjectives qui risqueraient de mettre en péril la cohésion indispensable. Les pédagogues ne peuvent pas s'offrir le luxe de se séparer en plusieurs tendances qui se combattent. Ils doivent mettre en commun ce qu'ils ont de meilleur ; les anciens, l'expérience et la pondération, les nouveaux, l'enthousiasme et le dynamisme qui les caractérisent, et ces qualités doivent se compléter, non s'opposer. Il faut garder un contact étroit afin de trouver le terrain d'entente dans lequel puisse lever la semence qu'on veut répandre. Et précisément, en écartant tout parti pris de part et d'autre, on découvrira les principes communs, les possibilités d'accord qui sont beaucoup plus grandes qu'il ne le paraît de prime abord. Chez tous il y a une volonté commune d'idées pour tout ce qui touche l'intérêt de l'école populaire.

Si sommaire qu'il soit, ce bref résumé des tendances qui se manifestent montre qu'il ne faut pas prendre au tragique ce qu'on peut appeler « le conflit des pédagogies ». L'école en contact avec la vie n'est pas un lieu commun ; ça doit être une réalité. Aussi bien attendons-nous des travaux entrepris par le Groupe romand d'études pédagogiques une mise au point que d'aucuns réclament avec opiniâtreté.

Que tous les organes collaborent avec intelligence, puisque aussi bien « l'école est le lieu où l'on donne à la nation la conscience de sa grandeur ».

W. BOLLE.

Tessin.

La vie scolaire de cette dernière année s'est passée dans des conditions à peu près normales en ce qui concerne le personnel enseignant mobilisé et la fréquentation dans toutes les écoles. En effet, la plus grande partie des maîtres et professeurs astreints au service militaire ont pu obtenir un renvoi du service jusqu'à la période des vacances et ont pu rester pendant toute l'année à leur poste ; d'autre part les conditions de santé ont été meilleures que toutes les années précédentes.

La diminution du nombre des élèves n'a pas été très sensible : l'effectif est resté le même dans les écoles secondaires, celui des écoles primaires a diminué de 200 élèves, ce qui a entraîné la suppression de 10 classes. Le nombre total des institutrices de classes primaires inférieures est ainsi descendu de 332 à 310, tandis que le nombre des instituteurs s'est augmenté de 176 à 182.

Le *calendrier scolaire* a subi, comme pendant les années précédentes, les modifications qui sont imposées par la situation actuelle. La réouverture des classes a été avancée de deux semaines en septembre et cette période a été ajoutée aux vacances de Noël, qui se sont prolongées pendant presque un mois ; on a donné à Carnaval une semaine entière de vacances, tandis qu'à Pâques les écoles sont restées fermées seulement 5 jours au lieu de 15. Pendant l'année 1940-1941 on avait concentré les heures d'enseignement dans les premiers cinq jours de la semaine pour pouvoir épargner le charbon pendant deux jours entiers, le samedi et le dimanche. Mais l'économie qu'on a pu réaliser ainsi fut très limitée, tandis que la suite de cinq jours de travail sans inter-

vale et avec un horaire surchargé a donné lieu à plusieurs inconvénients. Le congé du samedi a donc été abandonné et on est revenu à la demi-journée de vacances du jeudi.

Le 650^e anniversaire de la Confédération a été fêté avec grand enthousiasme et a donné lieu à plusieurs manifestations intéressantes. Les inspecteurs scolaires furent chargés d'organiser des fêtes de gymnastique et de chant auxquelles participèrent avec joie les écoliers et les maîtres. Un pèlerinage patriotique des écoles tessinoises au Grütli eut lieu du 28 au 30 mai avec la participation de plus de 7000 personnes. Un concours de composition et de dessin ouvert pour les écoles secondaires obtint un résultat très satisfaisant.

Très bon aussi, comme en 1940, fut le résultat des *cours de travail agricole* pour les étudiants et les apprentis, qui furent organisés dans plusieurs localités, à la plaine et à la montagne.

En relation avec la loi fédérale du 24 juin 1938 sur l'âge minimum des travailleurs, la loi cantonale sur l'enseignement professionnel a été modifiée le 6 octobre 1941. Des *cours préprofessionnels* se sont ouverts dans les localités où l'on peut réunir au moins 15 élèves qui se préparent à un apprentissage. La première expérience, qui a été faite en 26 cours fréquentés par 430 élèves, a donné des résultats qu'on peut dire excellents. L'inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel, M. Luigi Brentani, a consacré une grande partie de son intelligente activité à l'organisation de ces cours et il a constaté avec plaisir le succès de son initiative.

Nous avions annoncé dans l'*Annuaire* de l'année passée que le Grand Conseil allait discuter le projet d'une *nouvelle organisation des études secondaires*. Le projet a été adopté le 28 janvier 1942 après de très longues discussions dans la presse et dans les milieux scolaires. La réforme a été illustrée par M. le conseiller d'Etat Lepori, chef du Département de l'éducation publique, dans un article publié par le *Bulletin de législation scolaire comparée* de Rome, dont nous extrayons la partie suivante :

« Avant la réforme récente, l'enseignement secondaire était organisé dans le canton du Tessin comme suit :

gymnase de 5 ans, avec section technique et littéraire à Mendrisio, Lugano, Bellinzona, Locarno et Biasca ;

lycée de 3 ans, avec section technique et littéraire à Lugano ;

école normale de 3 ans à Locarno (pour y être admis, comme au lycée, il fallait avoir fréquenté les 5 cours du *gymnase*) ;

école de commerce de 5 ans à Bellinzona, à laquelle on entrait après le troisième cours du gymnase ou après l'école majeure (primaire supérieure).

Il s'agissait donc d'une organisation qui n'était pas tout à fait régulière. La réforme a réduit à 4 ans la durée du gymnase dans toutes les localités indiquées et a fixé à 4 ans aussi la durée des trois écoles supérieures, auxquelles on peut être admis seulement après avoir obtenu la licence du gymnase.

De cette manière l'école secondaire tessinoise a pris une structure unitaire. La tâche du gymnase consiste à donner le fondement de la culture humanistique. Le lycée, qui dispose de tous les moyens nécessaires, peut donner en quatre ans aux jeunes gens la maturité qui leur est indispensable pour s'engager dans les études universitaires. L'école normale aussi obtient un bénéfice de la nouvelle organisation, car la matière de son programme pourra être distribuée d'une manière plus rationnelle et pourra mieux viser soit au but culturel soit au but professionnel. L'école de commerce, enfin, ne subit pas grand dommage, car l'année supprimée avait un caractère préparatoire, et pendant les quatre ans de sa durée elle peut donner aux élèves la préparation dont ils ont besoin pour prendre une place dans le commerce ou pour continuer les études.

L'importance de la réforme sera mise en évidence par la révision de tous les programmes d'étude. »

Dans le domaine législatif il faut encore citer le décret du 26 mai 1942, qui a modifié les articles 73 et 76 de la loi sur l'enseignement primaire, pour indiquer d'une manière plus précise dans quelles classes les instituteurs et les institutrices peuvent exercer leur activité. Voici la nouvelle rédaction des articles modifiés.

Art. 73. — Les maîtres et les maîtresses des écoles primaires sont nommés par les municipalités. Celles-ci doivent publier les concours dans la feuille officielle cantonale. Chaque concours doit avoir la durée d'au moins quinze jours. L'avis de concours doit être soumis aux inspecteurs scolaires qui établiront, d'après l'article 76, si le poste est destiné à un instituteur ou à une institutrice.

Art. 76. — La municipalité doit transmettre, dans les trois jours qui suivent le délai établi par le concours, les demandes d'inscription et leurs annexes à l'inspecteur scolaire qui renvoie tous les actes avec ses propositions dans un terme de cinq jours. La municipalité fait son choix sans retard après avoir pris l'avis

de la délégation scolaire et renvoie tout de suite les documents aux candidats.

Sous réserve du principe établi au § 1, sont dirigées par des maîtresses : a) toutes les écoles féminines ; b) les classes masculines ou mixtes jusqu'à la seconde année d'école.

Les écoles uniques qui comprennent les classes de la I à la V ou de la I à la VIII peuvent être dirigées par un instituteur ou par une institutrice.

Sous réserve du principe énoncé au § 1, toutes les écoles qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus sont dirigées par des maîtres.

§ 1. Dans les communes où il existe deux ou plus de deux écoles primaires inférieures ou supérieures, les classes sont partagées entre instituteurs et institutrices.

§ 2. En cas de parité de la valeur des documents présentés au concours, on donnera la préférence au candidat qui possède le certificat du cours pour instituteurs de l'Institut agricole de Mezzana.

Les *cours de vacances* ont obtenu un excellent résultat. Ils ont eu lieu à Locarno, sous la direction de M. Guido Calgari. Il s'agissait d'un cours de culture italienne et d'éducation nationale pour Confédérés et d'un cours d'éducation nationale et de perfectionnement dans le dessin pour le corps enseignant tessinois.

Dans le domaine de la vie culturelle il me reste à signaler la publication d'un livre très important, *Artisti ticinesi a Roma*, de M. Ugo Donati. Il s'agit du premier volume d'une collection qui sera destinée à illustrer l'activité des artistes tessinois en Europe et qui est préparée sous les auspices du Département de l'éducation publique. Le livre de M. Donati, qui contient plus de 700 pages et plus de 500 reproductions, a obtenu un très bon accueil dans toute la Suisse et en Italie.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Valais.

Dans la nuit du 19 au 20 février 1942 s'est éteint à Sion, à l'âge de 83 ans, *M. Albert Hoeh*, ancien directeur de l'Ecole normale et, pendant de nombreuses années, membre du comité de rédaction de cet *Annuaire*.

Venu de France en 1903, il enseigne d'abord les sciences dans notre établissement cantonal dont il devient, en 1908, directeur chargé des cours de pédagogie. Fin psychologue, il excelle dans cette branche et dans ses applications à la pratique quotidienne du maître d'école. Au sein de la Commission cantonale de l'enseignement primaire, il conseille le Département dans le choix des manuels et l'établissement des programmes. Il nous souvient encore de ses conférences et de ses remarquables leçons pratiques sur l'introduction dans nos classes du manuel de langue française de Sensine, et sur l'application de la méthode concrète à l'enseignement de la langue maternelle.

Vivant son idéal religieux, il imprime dans l'âme de ses élèves l'attachement à la foi chrétienne, le respect de l'autorité, la soumission aux règles morales et à cette discipline qu'il fait régner dans sa maison de façon exemplaire. A son tour, plus d'une génération d'instituteurs s'appliquera à inculquer à ses élèves les mêmes principes et les mêmes vertus qui sont la base de l'œuvre éducatrice.

L'intelligence et le labeur de M. Hoeh lui assurent des connaissances si étendues qu'il peut au besoin remplacer un confrère dans l'enseignement de n'importe quelle branche. Aussi se représente-t-on l'épreuve de cet intellectuel arraché par une longue et cruelle cécité au commerce de ses livres familiers ! Seuls une âme haute comme la sienne, les consolations surnaturelles et les égards de son entourage peuvent adoucir une si grande détresse qui l'oblige, en 1935, à quitter ses fonctions de directeur. Se sentir désormais inutile lui paraît insupportable, et la plus grande joie qu'on puisse lui faire est de lui demander un service. Il lui arrive ainsi de fonctionner encore aux examens des écoles normales. C'est que la nuit des yeux n'avait point gagné sa vive intelligence ni affecté une oreille demeurée sensible à la plus légère faute musicale.

M. Hoeh est mort entouré de l'estime générale et de l'affectionnée reconnaissance de ses anciens élèves qui, nombreux, venaient solliciter, dans sa retraite, les conseils de celui qu'ils

considéraient toujours comme leur guide le plus sûr. Le peuple valaisan gardera en vénération la mémoire de cet homme de bien, qui consacra le meilleur de sa vie à l'éducation de nos jeunes générations.

Une autre perte vivement ressentie dans nos milieux pédagogiques fut celle de *Mgr Dévaud*, grand ami de notre personnel enseignant, et qui eût souhaité entretenir avec lui un contact encore plus fréquent. Plusieurs l'ont connu en suivant ses cours à Hauterive ou à l'Université de Fribourg ; d'autres l'ont entendu dans une assemblée générale ou régionale ; presque tous ont lu ses avenantes brochures, par exemple « *Lire, parler, rédiger* », « *Dieu à l'Ecole* », soumises à l'étude des candidats au brevet de capacité. Ce maître de la pédagogie catholique contemporaine appelé à parler devant des auditoires de choix à Bruxelles, à Madrid et dans d'autres capitales, considérait à l'égal d'une faveur de pouvoir s'adresser à nos régents de la campagne. Né en terre paysanne, *Mgr Dévaud* était demeuré l'homme simple, affable et généreux. Nous n'avons vu chez personne tant de bonté souriante unie à de si hauts talents. Il nous laisse une floraison d'ouvrages où nous irons puiser lumière et réconfort. Mais plus d'un œil se mouillera à la pensée que l'ami qui nous parle encore dans le dialogue familier de ses livres n'est plus, ayant déjà reçu l'éternelle récompense de Dieu dont il voulait le règne dans sa chère Ecole, objet de toutes ses sollicitudes, dévoûment de toute sa vie.

Le dévoûment est bien la qualité essentielle du maître dans les circonstances actuelles si peu favorables à la mission et au succès de l'école. Collaboration souvent précaire de la famille, dispersion de l'esprit chez l'enfant, emprise des activités en marge de l'étude, primauté du muscle sur l'esprit, souci aigu du pain quotidien, besoin de se l'assurer par le travail des jeunes encore en âge scolaire, tout semble se liguer contre l'école et méconnaître la valeur d'une solide formation primaire, la seule culture intellectuelle pour le plus grand nombre.

Dans certaines localités, la fréquentation des *cours complémentaires* pose maint problème ardu. Qui peut s'en dispenser fait une bonne affaire ! Le Département, les Inspecteurs sont assaillis de demandes d'exemption basées la plupart sur le besoin de gagner, le risque de ne plus retrouver son travail après avoir suivi les cours etc., etc. Le Département a dû statuer, en principe, que la perte d'un gain n'est pas un motif d'exemption ou de congé. Si l'élève invoque la perte de son emploi, le Département s'offre à intervenir auprès des industriels et des entrepreneurs pour lui épargner ce préjudice. Pour le reste, les dispenses ne

doivent être accordées qu'en cas de force majeure : maladie, indigence, mobilisation prolongée d'un membre de la famille, etc. Il convient aussi de persuader les élèves qu'en s'instruisant aux cours complémentaires, ils augmentent leur bagage intellectuel, et remplissent un devoir civique à l'égard du Valais auquel ils se doivent de faire honneur en toutes circonstances. La décision du Conseil d'Etat d'interdire le travail des mines aux jeunes gens de moins de dix-huit ans a apporté quelque allégement au difficile problème des cours complémentaires, en attendant qu'ils évoluent vers l'enseignement agricole proprement dit.

Cours agricoles pour les jeunes gens, écoles ménagères pour les filles, voilà d'heureuses réalisations en perspective ! En ce qui concerne l'enseignement ménager, l'ouverture de la *Section normale ménagère* est chose accomplie. Un certain nombre de candidates ayant subi les examens d'entrée à l'Ecole normale, se sont inscrites dans ladite section. Elles suivront, les deux premières années, les mêmes cours que les institutrices primaires, et se spécialiseront dans l'enseignement ménager durant les deux dernières années. D'ores et déjà les maîtresses ménagères formées en dehors du canton accomplissent un excellent travail, sous l'experte direction de M^{me} Hallenbarter, à Brigue, si dévouée à toutes les œuvres sociales. De nombreuses communes, même dans les vallées les plus reculées de Viège, d'Hérens, d'Anniviers, ont eu des *cours ambulants*, des leçons ou des conférences d'orientation qui ont obtenu un plein succès et ont permis à beaucoup de jeunes filles et de mères de famille d'appliquer chez elles l'enseignement des cours. Voilà, certes, de la bonne politique familiale, une forme efficace de lutte contre la tuberculose, un moyen de « valoriser » les salaires modestes par une meilleure utilisation de leur pouvoir d'achat et un emploi plus judicieux des marchandises achetées ou produites directement. Aussi souscrivons-nous sans réserve à ces considérations extraites d'un article de journal de M. R. Jacquod, ancien instituteur :

« Nous ne pourrons jamais assez encourager M. le conseiller d'Etat Pitteloud de persévérer dans cette voie où il a d'ailleurs fait preuve d'un esprit novateur, qui est appelé à rendre au pays des services plus grands qu'on ne le pense.

Un vieux dicton dit que la femme fait et défait les ménages. On dit aussi que l'amour passe par l'estomac, ce qui veut dire, traduit en langage clair, que lorsque le ménage est bien tenu, il y a harmonie dans le foyer.

Eh bien ! reconnaissons-le franchement, jusqu'à maintenant, on ne s'est pas suffisamment soucié de donner à nos jeunes filles, la formation nécessaire qui leur permettra de bien tenir un ménage.

Beaucoup d'entre elles se marient sans avoir aucune idée de l'économie domestique, de l'hygiène, des soins à donner aux enfants. Ne parlons pas de savoir faire la cuisine, ce qui, malgré tout, est un art et combien apprécié des hommes.

On parle beaucoup aujourd'hui de la défense de la famille. Les écoles ménagères qui préparent la jeune fille à la vie familiale sont une des formes actives de la vraie défense de la famille, dans le domaine moral aussi bien que matériel.

Les écoles primaires, les écoles ménagères, les cours professionnels sont « des écoles pour la vie » au service de tous nos paysans, de nos ouvriers et artisans. Elles peuvent diminuer grandement les soucis de tous ordres de notre population, et la rendre plus heureuse. En regard de celles-là, les écoles secondaires restent d'ordre secondaire.

Quand tous nos villages auront leur école ménagère, peut-être alors viendra l'heure des écoles secondaires. »

Les écoles secondaires ! Un débat s'est ouvert à leur sujet au Grand Conseil. Le mouvement était parti du Club valaisan de Zurich auquel se sont ralliées les sociétés valaisannes de Berne, de Bâle et de Genève. Dans une circulaire d'octobre 1941, elles déclarent :

« Nous avons bien en Valais quelques écoles industrielles analogues aux écoles secondaires des autres cantons, mais ces écoles ont leur siège dans les localités de la plaine, en sorte qu'une minorité seulement de notre population y trouve accès. Au contraire, dans les vallées latérales où précisément le taux de la natalité est le plus élevé et où par conséquent la nécessité de chercher de l'occupation au dehors s'impose plus encore, ces écoles font presque entièrement défaut. C'est pourquoi la création d'écoles secondaires dans nos vallées latérales nous paraît s'imposer et nous estimons que la population de ces régions a le droit de demander qu'on la mette ainsi en mesure de bénéficier de l'instruction nécessaire pour acquérir, au cas où elle serait forcée de chercher une existence en dehors du canton, la formation indispensable à cet effet. »

La suggestion du Club valaisan a retenu l'attention du Département de l'instruction publique qui, dans l'impossibilité de tout entreprendre à la fois, en raison même des crédits limités mis à sa disposition, doit aller au plus pressé : l'enseignement ménager et l'amélioration des bâtiments et des locaux scolaires. Le tour viendra sans doute au problème des écoles secondaires qui pourrait trouver sa solution dans une structure modifiée de l'école primaire, un certain prolongement de la scolarité et l'application aux classes supérieures d'un programme élargi à des branches du degré moyen. Relevons, à propos des écoles secondaires, trois points intéressants.

La base légale pour la création de ces écoles se trouve déjà dans notre loi cantonale de 1910, due à M. le conseiller d'Etat Burgener, qui a rendu possibles tous les progrès accomplis dans la suite. Outre l'école industrielle inférieure de trois ans, cette loi prévoit un type d'école moyenne de deux ans qui, avec un rajeunissement des programmes, répond à celui des écoles secondaires qu'on réclame pour nos vallées latérales.

Dans une de ces vallées, la grande commune montagnarde de Bagnes a réalisé depuis très longtemps, avec le plus grand succès, un type d'école secondaire qui a puissamment contribué au développement de sa laborieuse population : la « Grande Ecole », transformée en école moyenne, puis en école industrielle et professionnelle. Elle possède, par surcroît, les premières classes du gymnase littéraire.

Quel contraste avec le cas récent d'Evolène à propos duquel le Rapport de gestion observe :

« Pour nous rendre compte de l'intérêt que la population des campagnes porte à la création des écoles secondaires, nous avons ouvert une école secondaire à Evolène. Fréquentée normalement par une dizaine d'élèves pendant les mois d'hiver, cette classe a été abandonnée par les écoliers dès l'arrivée des beaux jours. En présence du très petit nombre d'inscriptions et du désintéressement de la population pour cette nouvelle institution, les autorités communales ont renoncé à leur école pour 1942 ! »

Evidemment cet échec ne saurait être déterminant. Nous pouvons avoir confiance en M. Pitteloud qui, après avoir résorbé la pléthore du personnel enseignant, et développé l'enseignement ménager, saura bien conduire à une solution satisfaisante le nouveau problème des écoles secondaires qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

Il a d'ailleurs lumineusement exposé à la *Société valaisanne d'éducation* l'œuvre accomplie et celle qui reste à entreprendre. Avec la conférence de M. l'architecte Virieux sur l'esthétique de nos paysages, le discours du Chef de l'Instruction publique fut la partie la plus intéressante du congrès tenu à Sion, le 23 avril 1942, sous la présidence de M. le préfet Thomas. M. Virieux montra par de magnifiques clichés les réalisations harmonieuses de l'homme, comme aussi ses erreurs regrettables, dans la création des paysages : jardins, monuments, agglomérations. Une résolution fut ensuite votée en faveur d'un organisme d'Etat pour la défense de notre patrimoine national.

Dans le même ordre d'idées, M. le Dr Mariétan a entretenu sur la Protection de la nature *les institutrices du Valais romand* réunies à Sion, le 9 avril 1942, sous la présidence de M^{me} Carraux.

« M. le Dr Mariétan, relate *l'Ecole primaire*, nous a parlé de cette question qui lui est si chère, avec une simplicité pleine de charme. Il s'est adressé aux institutrices comme à des auxiliaires dans la lutte pour conserver à notre Valais son vrai visage et son patrimoine. Il a voulu nous faire prendre connaissance du rôle actif que nous pourrions jouer en ayant à cœur l'enseignement au moins occasionnel de la protection de la nature. Les articles que M. Mariétan a publiés dans *l'Ecole primaire* sont un guide sûr et serviront de base à cet enseignement ; ils ont été édités dans la brochure qui porte le même titre que la conférence et que nous avons dans les bibliothèques scolaires. M. le Dr Mariétan commente successivement ce qui se rapporte à la maison, à l'ameublement, au village, aux nouvelles constructions, aux couleurs, aux costumes, aux forêts, à la protection des animaux et de la flore. Nous songeons que chacun de ces thèmes pourrait donner un excellent centre d'intérêt et nous nous promettons d'en faire aussitôt l'essai. »

Pour quelques-unes, sans doute, cette bonne intention ne demeurera pas lettre morte, mais passera, vivante et lumineuse, dans le domaine des réalisations.

M^{me} R. Rey, institutrice à Saxon, a présenté ensuite une captivante causerie intitulée : « Nos classes enfantines ».

« Elle s'éleva, poursuit *l'Ecole primaire*, contre les préjugés qui trop souvent président au choix du personnel « des petites classes ». Elle rappela l'importance d'un bon départ qui consiste moins à faire emmagasiner un grand nombre de connaissances qu'à apprendre à l'enfant à voir, à sentir, à penser. Nous n'y arriverons qu'en écoutant l'enfant, en le comprenant, en ne lui imposant pas un effort qui étant au-dessus de ses possibilités, lui rend la classe odieuse et fait de lui un être passif. Passant en revue lecture, langue maternelle, arithmétique, M^{me} Rey indique des procédés qui pour la plupart d'entre nous sont nouveaux et dans lesquels nous avons reconnu le souci d'éviter et routine et verbalisme et moindre effort.

Pourquoi M^{me} Rey ne nous ferait-elle pas bénéficier plus souvent de son expérience ? »

C'est également sur ce vœu que nous terminerons notre chronique 1942, en regardant l'avenir avec confiance, sous l'impression de réconfort que nous avons emportée de la belle Journée des institutrices du Valais romand.

Dr MANGISCH.

Vaud.

Enseignement primaire.

Ainsi que l'annonçait la chronique de l'an dernier, le Département de l'instruction publique du canton de Vaud porte depuis une année ou deux une attention spéciale à l'éducation physique de la jeunesse scolaire et à la mise en pratique de moyens d'enseignement toujours plus propres à assurer le développement intellectuel et moral et la préparation à la vie pratique de ceux qui constitueront la génération de demain.

En matière de culture physique, il a décidé :

a) de consacrer à l'enseignement de la gymnastique une part plus équitable de l'horaire scolaire, d'où l'introduction d'une troisième heure de gymnastique hebdomadaire ;

b) d'obtenir de cet entraînement un rendement plus rationnel et fructueux, d'où l'obligation de la leçon journalière ;

c) de donner au corps enseignant la possibilité de placer une partie de l'enseignement en contact plus étroit avec la nature, tout en initiant la gent scolaire aux divers jeux saisonniers, d'où l'institution des après-midi de plein air.

L'année scolaire 1941-42 a vu se réaliser ces innovations qui constituent un progrès incontestable, conforme d'ailleurs aux intentions du Conseil fédéral puisque cette autorité vient d'imposer une telle extension de la culture physique à l'ensemble des cantons.

Il n'est, naturellement, pas encore possible de se prononcer sur le résultat de ces initiatives, notamment en ce qui concerne les après-midi de plein air. De nouvelles expériences doivent être faites à cet égard. Lors des conférences officielles de mai 1942, les inspecteurs scolaires ont donné aux instituteurs et institutrices des instructions supplémentaires basées sur les observations faites au cours de l'année écoulée. Rappelons ici que les après-midi de plein air, selon l'idée du Département de l'instruction publique ont pour but d'aérer l'école, de mettre les enfants en contact avec la nature, de leur donner l'occasion de découvrir leur contrée, de l'observer, de la fouiller, tout en s'adonnant à des exercices sportifs, tout cela pour le plus grand bien de l'enseignement en général, de la santé des élèves et de la culture du patriotisme.

Ces deux heures de plein air, c'est un pas de plus de l'école vers la vie et pour la vie.

L'extension ainsi donnée à la culture physique et à l'enseignement de plein air a eu pour effet la diminution du temps à consacrer aux autres branches de l'enseignement. A titre d'essai, le Département de l'instruction publique a proposé un programme minimum et un programme de développement dont l'application varie avec la composition des classes. La réduction n'a porté que sur la part faite à l'enseignement du calcul et sur les branches artistiques et d'observation.

Pour permettre à l'*activité manuelle* d'occuper une plus grande place dans les programmes scolaires, le Département, avec l'aide dévouée du Comité de la Société vaudoise pour le travail manuel et l'école active, a organisé en automne 1941 et en mai 1942 des cours spéciaux pour les institutrices du degré inférieur. Des cours semblables sont prévus pour l'automne 1942, et sont destinés aux membres du corps enseignant du degré intermédiaire. Le Département de l'instruction publique ne perd pas de vue, pour autant, l'effort qu'il devra porter à l'extension de l'activité manuelle au degré supérieur. Le moment viendra, ainsi que nous le disions déjà dans la chronique de l'année dernière, où les jeunes garçons, à titre de préapprentissage, pourront, à l'instar des jeunes filles bénéficiaires de l'enseignement ménager pratique, exercer, eux aussi, les aptitudes auxquelles ils devront faire appel dans leur profession future.

L'enseignement ménager, en dépit des conditions économiques actuelles, se développe de façon réjouissante. L'année scolaire 1941-42 a vu s'ouvrir cinq nouvelles classes régionales qui, désormais, assureront cet enseignement aux jeunes filles de trente communes qui, jusqu'ici, n'avaient pas la possibilité d'en bénéficier.

Le canton compte aujourd'hui 53 classes groupant un effectif de plus de 1300 élèves. L'enseignement qui s'y donne tient compte des difficultés économiques et des circonstances de l'époque. Le personnel enseignant s'y est préparé en suivant des cours d'économie de guerre. On a même introduit, dans les leçons de couture, de coupe et de confection, des exercices d'entretien et raccommodage de l'uniforme militaire. L'arsenal a fourni le matériel nécessaire et des centaines de pièces d'uniformes ont été remises en état par les soins des élèves et de leurs maîtresses.

Au cours de l'hiver 1941-42, les écoles ménagères ont été mises à contribution pour l'organisation de cours populaires d'économie de guerre. D'entente avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail et le Département vaudois de l'agriculture,

de l'industrie et du commerce, le Département de l'instruction publique a élaboré un programme de cours, démonstrations et conférences qui, d'emblée, a été accueilli avec grande faveur par les populations tant citadines que rurales.

493 cours et démonstrations ont été donnés dès le milieu de janvier à fin mai 1942 par des maîtresses et conférencières spécialement engagées à cet effet et par les institutrices ménagères elles-mêmes. Ils ont intéressé la population de 167 communes et ont été suivis par environ 8500 personnes. L'intérêt qu'ils ont suscité est tel que ces cours devront être repris dès l'automne 1942.

Le programme des causeries et démonstrations comportait les sujets suivants à choix :

- I. Les jours sans viande.
- II. Les soupes, potées et plats uniques.
- III. Les mets aux pommes de terre.
- IV. Les « dix heures » et les « quatre heures ».
- V. Les viandes de catégories inférieures et les viandes hachées.
- VI. Le pain et les pâtes levées.

Une brochure intitulée « L'alimentation rationnelle » présentait, en première partie, un exposé de M. le professeur Dr Fleisch sur la composition et l'action des aliments, sur les exigences du corps soumis à des travaux différents, sur les prix. etc..., la seconde partie, des recettes de plats généralement simples et, en troisième partie, les menus d'une semaine établis en tenant compte des quantités de denrées alimentaires attribuées en décembre 1941 et l'indication du prix de ces denrées à la même date. Cette brochure eut un grand succès, non seulement dans le canton de Vaud, mais aussi dans d'autres cantons romands et de la Suisse alémanique.

Peu à peu, notre *Service médical scolaire* se complète. Il compte aujourd'hui 72 médecins qui assurent le contrôle médical dans 235 communes groupant près de 27 000 enfants, soit les trois quarts environ de l'effectif cantonal.

Les médecins scolaires doivent présenter, chaque année, au Département de l'intérieur, à celui de l'instruction publique de même qu'aux municipalités et commissions scolaires des communes où ils exercent leur activité un rapport sur le contrôle qu'ils ont opéré dans les classes de leur ressort. En examinant les rapports de 1941, nous avons pu nous rendre compte que l'état de santé des écoliers vaudois a été satisfaisant pendant cette année-là. Les conditions de rationnement et les risques de

sous-alimentation n'ont pas encore exercé de façon très sensible leur effet sur nos enfants, et, pour le moment, des mesures spéciales n'ont pas lieu d'être prises.

En règle générale, chaque enfant soumis au contrôle médical scolaire est pesé, mesuré et examiné au point de vue de son hygiène corporelle. L'état du cou, du thorax, des membres, de l'abdomen, de la colonne vertébrale, de la dentition, du pharynx, des organes et des voies respiratoires, l'état mental, l'état des facultés visuelles et auditives font l'objet d'une attention spéciale de la part des médecins scolaires, qu'assistent souvent des *infirmières* avec un soin et un dévouement auxquels on ne saurait trop rendre hommage. Une *fiche médicale*, dont le type a été arrêté par le Département de l'instruction publique, reçoit le résultat des observations du médecin et de l'infirmière.

La plupart des médecins signalent dans leurs rapports les bienfaits des exercices respiratoires quotidiens et se félicitent des mesures prises en vue d'augmenter le temps consacré à l'enseignement de la gymnastique, aux exercices sportifs et à l'école de plein air.

Les élèves d'une vingtaine de communes ont subi un examen radioscopique, ceux d'une trentaine de communes, la cutiréaction à la tuberculine de Pirket et d'une dizaine de communes à celle de Moro.

D'une enquête faite auprès des médecins scolaires sur l'état de la dentition des enfants, il ressort que la création de cliniques dentaires scolaires devient de plus en plus nécessaire pour la remise en état et le bon entretien de la dentition de nos écoliers.

En ce qui concerne l'avenir, l'aggravation des conditions d'existence dicteront peut-être des mesures à prendre pour parer à certaines carences alimentaires. Des expériences ont été tentées ici et là dans l'utilisation de produits vitaminés remis aux écoliers. On ne peut encore en tirer des conclusions. Les médecins sont unanimes, pour le moment, à recommander la distribution de produits naturels : lait, huile de foie de morue, germe de blé, soupes scolaires, légumes bien apprêtés, etc.

La *protection de la famille* préoccupe les pouvoirs publics. A ce sujet l'Eglise nationale vaudoise a pris l'initiative d'une campagne en faveur de la vie de famille, qui a eu lieu dans la période du 9 au 23 février 1941. Le Département de l'instruction publique y a intéressé les écoles primaires et secondaires en priant le personnel enseignant d'organiser dans les classes des causeries de circonstance, causeries que feraient les instituteurs, les institutrices avec le ou les pasteurs ou curés de la paroisse.

Le but de la campagne était de mettre en évidence le rôle de la vie de famille dans le redressement moral et spirituel que les circonstances actuelles imposent.

Les jeunes gens, élèves des cours d'éducation civique, eux-mêmes, purent entendre un exposé radiodiffusé, fait par M. le Dr Maurice Veillard, sur « Famille d'hier — Famille d'aujourd'hui ».

L'action ainsi commencée fut poursuivie dans les écoles où les membres du corps enseignant ne doivent manquer aucune occasion de rappeler aux enfants leurs devoirs envers leurs parents et leur montrer la beauté des institutions familiales qui constituent le fondement même de la société. Des concours de rédaction, de dessin, ayant trait à la famille furent organisés dans les classes et dotés de prix.

L'autorité législative cantonale, elle-même, n'est pas restée étrangère à ce mouvement. Deux motions déposées par MM. les députés Baudat et Bron eurent pour effet la présentation d'un rapport indiquant la part que l'Etat doit prendre dans cette œuvre de sauvegarde de la famille. En matière scolaire, on indiqua des facilités à accorder aux familles nombreuses pour l'éducation de leurs enfants : suppression de la majoration de 10 % imposée aux écolages des établissements secondaires cantonaux ; écolages réduits de 50 % pour les enfants des écoles secondaires ayant des frères ou sœurs immatriculés à l'Université ; préférence donnée dans la repourvue de postes, à mérite égal, aux candidats pères de familles nombreuses, etc.

L'entrée en vigueur de la *loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs* met le canton de Vaud dans l'obligation de reviser l'art. 87 de la loi du 19 février 1930 sur l'instruction publique primaire pour éviter la libération scolaire des élèves avant le moment où ils peuvent commencer un apprentissage. Une disposition contenue dans cet article 87 laisse aux communes la possibilité de libérer dès le 15 avril de l'année où ils ont 15 ans révolus les élèves qui ont rempli certaines conditions de fréquentation au cours de leur scolarité. A ce régime-là, les enfants nés à la fin de l'année peuvent être libérés à 14 ans 3 mois et demi, déjà, soit 8 mois et demi avant de pouvoir entrer en apprentissage. C'est le cas notamment des écoliers des centres urbains : Lausanne, Vevey, Montreux, Renens, etc.

Toutes les communes rurales, par contre, appliquent la disposition contenue au premier alinéa de l'art. 87 de la loi, soit la libération au 15 avril de l'année où l'enfant a 16 ans révolus. Il est vrai que cela leur permet d'obtenir pour les enfants dont

l'aide est nécessaire aux travaux agricoles la dispense des écoles de l'après-midi pendant l'été, dès et y compris l'âge de 13 ans. Mais cela n'exclut pas, pour les enfants domiciliés dans ces communes, la possibilité de quitter l'école à 15 ans, s'ils entrent alors en apprentissage avec contrat. Les jeunes filles de 15 à 16 ans, elles aussi, ont été mises jusqu'ici au bénéfice de ce droit qui, disons-le, n'est guère compatible avec l'art. 129 de la loi vaudoise sur l'enseignement ménager, lequel prévoit, pour toutes les jeunes filles de 15 à 16 ans qui ne font pas d'études spéciales, l'obligation de suivre l'enseignement ménager. Il est nécessaire que, sur ce point aussi, le Grand Conseil donne son avis de façon que, conformément au principe admis dans la loi sur l'apprentissage ménager, une jeune fille ne commence aucun apprentissage avant l'âge de 16 ans et puisse ainsi suivre l'enseignement ménager.

La révision de divers *manuels scolaires* est à l'étude. Les cours de langue française, en usage dans nos classes primaires depuis plus d'un quart de siècle, ont fait leur temps. Une commission vient d'établir des principes selon lesquels se fera la révision. La rédaction des manuels nouveaux a été confiée à trois auteurs qui, travaillant en collaboration, proposeront prochainement un plan définitif des ouvrages à éditer.

Toutes les écoles primaires vaudoises ont en mains l'excellent manuel d'histoire suisse dû à la plume de MM. Grandjean et Jeanrenaud, ouvrage qui, rappelons-le, a été édité pour les écoles des cantons de Genève et Vaud. L'*Annuaire* de 1943 publiera un exposé des principes méthodologiques qui sont à la base de l'enseignement de l'histoire et selon lesquels le nouveau manuel doit être employé.

La Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique vient de se prononcer en faveur de l'édition d'un ouvrage pour l'*enseignement des sciences naturelles* au degré supérieur des écoles primaires romandes. Une commission va être désignée à cet effet.

L. JD.

Enseignement secondaire.

Parmi les trop nombreux décès qui ont mis en deuil le corps enseignant secondaire, on nous permettra de citer celui d'*André Kohler*, ancien maître au Collège classique cantonal. Pendant 44 années consacrées au même établissement, cet éducateur de premier ordre, dont le savoir n'avait d'égal que sa modestie, n'a jamais voulu être autre chose que le « maître de classe », mettant toute son admirable conscience professionnelle à cet enseignement

si important des 3 premières années de latin. A leur passage au Gymnase, 4 ou 5 ans plus tard, on reconnaissait à leur solide préparation les volées qu'il avait formées. En 1937, à l'occasion des fêtes du IV^e centenaire, l'Université lui avait décerné le grade de docteur honoris causa. Malgré sa discipline d'une sévérité toute romaine, ses élèves l'adoraient. Il restera pour ses collègues un modèle, le type même du maître idéal.

La réduction des périodes de service militaire et leur fixation à l'avance semblent avoir assuré un peu plus de stabilité à l'enseignement. Le Département de l'instruction publique n'en a pas moins dû pourvoir à plus d'une centaine de *remplacements de mobilisation*. Cela a eu l'avantage de procurer du travail à la plupart des nombreux candidats qui ont terminé leurs études et n'ont pas encore été nommés à un poste régulier. Ils ont eu ainsi l'occasion de faire leurs premières expériences dans un métier qui se révèle souvent plus délicat et plus compliqué qu'on se l'imagine en sortant de l'Université.

A cet égard, mentionnons qu'en novembre 1940, pour compléter la préparation pratique des licenciés et des licenciées, le Département décidait d'ajouter aux épreuves du certificat d'aptitude pédagogique *un stage* de 4 semaines au minimum, aux côtés d'un maître expérimenté, dans un établissement secondaire officiel du canton. Cette année, plusieurs candidats se sont acquittés de cette obligation nouvelle ; on a pu déjà constater l'utilité de cette institution et le grand bénéfice qu'en retirent les intéressés. Il faudra cependant prendre garde de surcharger les meilleurs maîtres, en leur confiant trop souvent la responsabilité des stagiaires, dans l'idée que les conseils et l'exemple d'un maître médiocre sont plus nuisibles qu'utiles. Pour éviter ce danger, on a proposé de créer dans un collège une ou deux *classes spéciales d'application*, où se feraient tous les stages, comme c'est le cas à l'Ecole normale pour les futurs instituteurs. Mais ce qui est possible pour l'école primaire, où le programme est moins chargé et où le maître peut refaire la leçon manquée par un candidat, ne l'est plus au degré secondaire ; là on est obligé de marcher à une allure plus rapide et d'approfondir davantage ; il faut aboutir à un but précis, fixé par les études ultérieures ; les élèves de ces classes spéciales ne tarderaient pas à souffrir des nombreuses leçons imparfaites et du manque de méthode et d'unité dans l'enseignement. On a proposé également de retarder toute la préparation pédagogique des candidats et de lui consacrer l'année qui suit la licence, comme cela se fait, sauf erreur, dans d'autres cantons. Cela aurait le grave inconvénient de prolonger des études déjà bien longues et de rendre encore plus difficiles les séjours à l'étran-

ger, si profitables à nos candidats. Tant il est vrai, qu'en pédagogie comme dans d'autres domaines, il n'y a pas de solutions absolument bonnes, et que tout progrès se paie par des désavantages sur d'autres points.

La mobilisation et les leçons de la guerre ont posé avec une insistance particulière la question de la *culture physique de la jeunesse* et du rôle de l'école à l'égard de la gymnastique et des sports. Si dans certains milieux secondaires, on s'est longtemps désintéressé de cette question, ce n'est heureusement plus le cas ; depuis quelques années déjà, un effort sérieux a été fait dans nos collèges pour assurer aux élèves un développement plus harmonieux du corps et de l'esprit. Plutôt que d'ajouter une troisième heure de gymnastique aux 2 heures hebdomadaires déjà existantes, on a préféré résERVER un quart d'heure au milieu de chaque matinée à des exercices préliminaires et respiratoires. L'expérience faite depuis 4 ou 5 ans au Collège classique cantonal et à Yverdon s'est révélée très favorable et a été étendue aux autres établissements. La plupart ont également organisé des après-midi sportives. Beaucoup de jeunes maîtres de diverses branches ont apporté leur concours dévoué à ce travail, pour le plus grand bien du reste de leurs rapports avec leurs élèves. Il reste à faire un effort pour les élèves de plus de 16 ans (Gymnases et classes supérieures de l'Ecole de commerce). C'est avant tout une question de salles et de terrains, c'est-à-dire de grosses dépenses dans une période difficile.

Remarquons que l'Etat n'a pas attendu la guerre et les ordonnances fédérales pour se mettre à l'œuvre : dans les 10 dernières années, il a construit à Lausanne pour les établissements secondaires cantonaux, 3 nouvelles halles de gymnastique ; les plans de 2 autres sont prêts et les crédits seront demandés incessamment au Grand Conseil.

On parle un peu moins de la fameuse « réforme de l'enseignement secondaire » que nous signalions l'année dernière. La commission extra-parlementaire, désignée à la suite de la pétition de M^e Sillig et du rapport Bridel au Grand Conseil, a tenu plusieurs séances l'hiver dernier ; son rapport sera déposé prochainement. Nous croyons qu'après cet examen sérieux et approfondi, il ne restera pas grand'chose des critiques, plus ou moins précises, avancées par les réformateurs. Nous espérons que, pour le plaisir de faire du nouveau, on ne détruira pas des institutions qui ont fait leurs preuves et fourni au pays des hommes de valeur. Le Vaudois n'est pas révolutionnaire ; il sait, par une vieille histoire apprise dans sa première année d'école primaire, qu'il est dangereux de brûler ses villes et ses villages avant de s'embarquer pour le pays des chimères.

Enseignement universitaire.

L'Université de Lausanne a été lourdement atteinte par le décès d'un de ses maîtres les plus distingués : le Dr Edwin Ramel, professeur de dermatologie, enlevé en pleine vigueur au respect et à l'affection de ses collègues et de ses étudiants ; elle a perdu également deux privat-docents, sur lesquels on fondait les plus grandes espérances : M. Pierre Humbert, qui venait d'être nommé chargé de cours de mathématiques générales et le Dr Jean Rossier, chef de clinique, déjà une autorité en matière de chirurgie cérébrale.

MM. Paul Schatzmann, professeur d'archéologie, le Dr Jules Taillens, professeur de pédiatrie, Gustave Dumas, professeur de mathématiques supérieures, atteints par la limite d'âge, ont pris leur retraite ; M. Charles Gilliard, professeur d'histoire et recteur sortant de charge, bien qu'éloigné encore de cette limite, a également renoncé à son enseignement pour se livrer à des travaux personnels.

Pour remplir ces vides, le Conseil d'Etat a nommé : à la chaire de dermatologie M. le Dr Lucien Pautrier, professeur à l'ancienne Université de Strasbourg ; à celle de pédiatrie, M. le Dr Maurice Jaccottet, privat-docent ; à celle de mathématiques, M. Charles Blanc, chargé de cours ; M. Louis Junod, privat-docent, a été nommé professeur d'histoire suisse et du moyen âge ; M. Charles Rathgeb, chargé de cours, a été nommé professeur de procédure civile et de droit international privé.

Le nombre des *étudiants immatriculés* s'est élevé à 1165 pour le semestre d'hiver 1941-42, et à 1154, pour le semestre d'été 1942, chiffres qui n'avaient pas encore été atteints depuis la fondation de l'Université ; ils représentent une augmentation de 86 sur le semestre d'hiver, et de 155 sur le semestre d'été précédents ; cette augmentation porte exclusivement sur les étudiants suisses, le nombre des étrangers ayant au contraire diminué de 21 et de 24 par rapport aux semestres correspondants. Il est réjouissant de voir de nombreux jeunes gens de la Suisse allemande venir passer un ou deux semestres en Suisse romande au lieu de s'en aller à l'étranger, et l'on veut espérer que cette habitude ne prendra pas fin avec la guerre : il n'y a pas de meilleur moyen de renforcer notre unité nationale. Mais d'autre part, devant cet afflux d'étudiants, les laboratoires deviennent trop petits, et leur agrandissement représente pour l'Etat de nouveaux sacrifices à un moment particulièrement difficile. Et surtout cette progression croissante de la foule des candidats aux diplômes universitaires n'est pas

sans susciter de graves inquiétudes, en présence de l'encombrement actuel des carrières dites libérales. Ne va-t-on pas vers la création d'un véritable prolétariat intellectuel ? A cette question, qui se pose du reste un peu partout en Suisse, on n'a pas trouvé jusqu'ici de solution vraiment adéquate.

Les nouvelles mesures prises par la direction de l'armée ont été en général plus favorables aux études. Les congés ont été limités aux étudiants qui avaient des examens à préparer ; mais la courte durée des relèves a permis aux autres de ne plus perdre des semestres entiers, comme c'était le cas précédemment. Des sessions spéciales d'examens ont été instituées toutes les fois que c'était nécessaire ; par contre l'Université a estimé qu'elle n'avait pas le droit de diminuer ses exigences dans l'appréciation des candidats. Plusieurs thèses et travaux de concours remarquables présentés au cours des deux derniers semestres ont montré que les circonstances actuelles n'empêchaient pas un travail sérieux.

Le Comité de patronage est venu en aide à plusieurs étudiants étrangers que la guerre empêchait de recevoir leur argent. Une révision du règlement de la Caisse d'assurances a permis de relever sensiblement le montant des subsides accordés aux étudiants soignés dans un sanatorium. Un examen médical et radiologique est désormais imposé à tous les nouveaux étudiants ; on espère ainsi contribuer mieux à la lutte contre la tuberculose pulmonaire.

A la fin d'octobre 1941, à l'occasion du centenaire de la leçon inaugurale de *Charles Secrétan*, les Facultés de théologie et des lettres ont organisé une séance publique : les professeurs Miéville, Grin et Reymond ont rappelé les traits principaux de la pensée du philosophe vaudois.

Le 30 novembre, la médaille d'or instituée par l'Université et par la Société suisse d'ophtalmologie pour rappeler le souvenir de l'oculiste *Dr Edouard Gonin*, a été décernée pour la première fois à M. le professeur Dr Alfred Vogt, de Zurich.

Pour faciliter la *culture physique des étudiants* réclamée par les autorités militaires, et pour encourager les efforts faits dans ce sens par l'Association générale des étudiants, l'Université a demandé au Département de désigner un maître de gymnastique et de sports ; des séances journalières d'entraînement ont été organisées sous sa surveillance et ont déjà donné des résultats satisfaisants. En outre, à partir de l'automne 1942, des cours pour la préparation en français du « diplôme fédéral N° 1 de maître de gymnastique » seront annexés à l'Université de Lausanne, comme c'est le cas à Bâle pour les candidats de la Suisse allemande.

Les professeurs de l'Université ont accepté le *parrainage intellectuel* des professeurs et des étudiants français prisonniers dans